

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT
DE LA NOUVELLE PRISE D'EAU DE SAINTE-FOY
PAR LA VILLE DE QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 6 février 2006 à 19 h
Hôtel Clarion
3125, boulevard Hochelaga
Sainte-Foy

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2006
 SÉANCE DE LA SOIRÉE
 MOT DU PRÉSIDENT 1
 PRÉSENTATION DES REQUÊTES
 CORPORATION DE PLAGE ST-LAURENT..... 7
 M. Louis Gauvin
 LES RÉSIDENTS DE LA PLAGE ST-LAURENT 9
 M. Yvon Bédard
 LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT 10
 M. André Stainier
 PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 11
 PÉRIODE DE QUESTIONS
 M. ANDRÉ STAINIER..... 17
 M. MICHEL FORTIER 23
 M. PIERRE TURMEL..... 36
 Mme JOSÉE SAMUEL 43
 M. YVON BÉDARD 52
 REPRISE DE LA SÉANCE
 M. ROBERT TARDIF 57
 M. ANDRÉ STAINIER..... 68
 M. RODRIGUE SAMUEL..... 84
 Mme JOSÉE SAMUEL 106

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Alors, mesdames, messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette audience publique. Nous sommes à la première partie de l'audience publique.

10 Si vous permettez, je vais prendre une quinzaine de minutes pour vous faire une brève présentation, surtout de la façon que nous allons utiliser pour fonctionner et, à la suite de cette présentation-là, il y aura aussi une brève présentation de la part du promoteur.

15 Tout d'abord, permettez-moi de me présenter; mon non est Joseph Zayed. C'est moi qui présiderai cette commission d'enquête et d'audience publique.

20 Auparavant, je vous fais lecture du mandat confié au BAPE – le BAPE, c'est le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas Mulcair, adressé à monsieur William Cosgrove, président du BAPE.

25 Alors moi qui suis professeur à l'Université de Montréal, j'invite mes étudiants à ne jamais présenter une feuille comme celle-ci où l'auditoire ne peut pas lire un seul mot. Mais enfin, l'essentiel, c'était tout simplement pour vous indiquer que le ministre a envoyé une lettre dans laquelle on peut lire:

30 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet d'aménagement d'une prise d'eau dans le secteur de Sainte-Foy par la Ville de Québec et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

35 "Le mandat du Bureau débute – donc aujourd'hui même – 6 février 2006."

Donc le projet dont nous allons faire ensemble l'examen public est assujéti à la Procédure québécoise d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et ce projet est maintenant dans sa phase publique.

40 Quand est-ce que le BAPE intervient? Le BAPE intervient lorsque l'étude a été jugée recevable par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et lorsque, c'est le cas, elle est rendue publique pour une période d'information de quarante-cinq (45) jours. Cette période a eu lieu du 13 septembre au 28 octobre 2005 et c'est pendant cette

45 période d'ailleurs que des citoyens et des groupes ont pris connaissance du projet et de l'étude d'impact et au cours de cette même période, il y a eu trois (3) requêtes adressées au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

50 Donc le mandat de la Commission! Le mandat de la Commission s'échelonne sur maximum de quatre (4) mois, donc puisqu'il débute officiellement aujourd'hui le 6 février, il se terminerait le 6 juin. Donc c'est la date limite à laquelle nous devons remettre le rapport. Donc durant cette période, la Commission enquêtera, tiendra une audience publique et bien sûr, rédigera un rapport qui sera remis au ministre.

55 Le rapport sera rendu public dans les soixante (60) jours suivant son dépôt au ministre. Et après la remise du rapport, la Commission cesse d'exister.

60 Le rapport comme tel! Il faut noter une chose, la Commission n'est pas décisionnelle. Dans son rapport, la Commission fait part au ministre de ses constatations, de son analyse et de ses recommandations.

65 Donc le ministre bien sûr tiendra compte du rapport de la Commission, mais il tiendra également compte de l'analyse environnementale et de l'ensemble du dossier. Le ministre adressera subséquemment ses recommandations pour une décision finale au Conseil des ministres.

70 Permettez-moi d'abord de vous présenter les personnes qui sont en avant. Alors je vous présente la table à votre gauche, donc à ma droite, le porte-parole officiel du promoteur et je lui demande d'avoir la gentillesse de présenter ses collègues, il s'agit de monsieur Christian Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Bonsoir monsieur le Président, bonjour tout le monde.

75 Alors les collègues qui m'accompagnent pour nous aider à faire la présentation, à ma droite, monsieur Richard Simoneau qui est directeur à la section de la planification à l'ingénierie.

80 En arrière, madame Louise Babineau qui est au service de l'environnement. À côté d'elle, monsieur Denis Maltais qui est de la firme Dessau, monsieur Christian Gagnon aussi de la firme Dessau Soprin, monsieur Patrick Charbonneau de la firme Dessau Soprin et monsieur Raymond Juneau de la firme LEQ.

PAR LE PRÉSIDENT:

85 Très bien, merci.

100 Alors maintenant à votre droite, vous avez la table des personnes-ressources. Ce sont des personnes des ministères ou des personnes que la Commission a invitées pour fournir de l'information tant à la Commission qu'à vous, et je leur demanderai de s'identifier ainsi que les gens qui les accompagnent s'il y a lieu.

Tout d'abord, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs!

95 **PAR M. YVES ROCHON:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir monsieur, madame.

100 Je m'appelle Yves Rochon, je travaille au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. J'agis à titre de porte-parole au sein de cette Commission et je suis accompagné de madame Lucie Lesmerises qui est la chargée de projet sur ce dossier.

PAR LE PRÉSIDENT:

105 Merci.

Du Ministère de la Sécurité publique!

PAR M. ERNIE BÉLAND:

110 Bonsoir monsieur le Président, bonsoir à tous et à toutes.

Mon nom est Ernie Béland, je suis conseiller en sécurité civile à la Direction régionale de la sécurité civile à Québec, 03-12, Nunavik.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci.

120 Et de Pêches et Océans Canada, à noter, une parenthèse, la porte-parole de Pêches et Océans Canada ne sera présente que ce soir. Donc toutes les questions qui touchent le poisson, l'habitat du poisson, il va falloir trouver le moment pour les lui poser. Alors madame!

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

125 Oui bonsoir, moi je suis Marie-Pierre Veilleux. Je suis analyste pour le projet à la gestion de la protection de l'habitat du poisson pour Pêches et Océans Canada.

PAR LE PRÉSIDENT:

130 Alors merci.

 Et demain, nous aurons avec nous un expert du ministère des Transports, il s'agira de monsieur Pierre Dorval, demain soir, qui est finalement l'expert qui connaît très très bien la falaise de Cap-Rouge et qui pourra nous fournir sûrement beaucoup d'informations là-dessus.
135 Il sera avec nous demain soir.

 Maintenant l'équipe de la Commission. Cette Commission est formée d'un président commissaire.

140 Je profite pour rappeler immédiatement que tous les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils ont souscrit au code de déontologie du BAPE.

 Quant à l'équipe de la Commission, elle est formée de deux (2) analystes, donc
145 madame Monique Lajoie à ma gauche, monsieur Guy Fortin à ma droite; d'une coordonnatrice du secrétariat de la Commission, madame Marie-Josée Méthot; d'une conseillère en communication, madame Danielle Hawey et qui est également responsable du registre et j'y reviendrai dans quelques secondes avec l'information relative au registre.

150 Enfin, madame Maryse Filion assiste le personnel de la Commission comme agente de secrétariat.

 La logistique de l'audience est assurée par le ministère des Services gouvernementaux qui sont représentés ce soir par messieurs Daniel Buisson et Martin Lajoie.
155

 Les transcriptions sont assurées par madame Florence Béliveau, sténotypiste, et à noter que donc, tout ce qui va être dit en séance ce soir, demain et les autres séances, sera enregistré et les transcriptions seront disponibles dans les centres de consultation et dans le site Internet dans environ une semaine.
160

 Quant aux centres de consultation, l'ensemble de la documentation est accessible dans deux (2) centres temporaires, à la Bibliothèque Roger-Lemelin à Cap-Rouge, à la Bibliothèque Monique-Corriveau à Sainte-Foy, et dans les deux (2) centres de documentation réguliers du BAPE, à savoir la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, tout comme le
165 centre de documentation du BAPE sur la rue Saint-Amable.

 L'information est également disponible dans le site Internet au www.bape.gouv.qc.ca et bien sûr, pour plus d'informations, vous pouvez contacter directement le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, vous avez le 418-643-7447 ou encore le 1-800-463-4732.
170

En ce qui concerne le processus général de l'audience publique, la première partie vise à obtenir – la première partie c'est celle que nous commençons ce soir - elle vise à obtenir l'information à l'aide de questions. Donc il ne s'agit pas, pour le moment, d'exprimer son opinion. Les opinions devront être réservées pour la deuxième partie de l'audience publique.

175

Nous aurons, pour cette première partie de l'audience publique donc ce soir, comme séances, demain après-midi et demain soir. Demain après-midi, nous commencerons à treize heures trente (13 h 30) et demain soir à dix-neuf heures (19 h), comme ce soir d'ailleurs.

180

S'il y a des suites, je l'annoncerai uniquement demain. S'il y a des suites, on pourrait toujours siéger aussi mercredi dans l'avant-midi.

185

Maintenant, il est important de noter que la Commission fera une visite dans la zone d'étude demain matin. Cette visite est organisée par le promoteur, et d'ailleurs je le remercie d'avoir accepté de l'organiser. Elle est sous la responsabilité de la Commission. C'est une visite de nature publique donc quiconque voudrait se joindre à la Commission, bien sûr il est le bienvenu. Le départ aura lieu d'ici demain, vers huit heures trente (8 h 30), évidemment le matin.

190

Toute personne intéressée, par contre, devra s'inscrire au registre en arrière de la salle. Vous avez la table du registre, il s'agira de donner votre nom.

195

Quant à la deuxième partie de l'audience publique, alors c'est lors de la deuxième partie que la Commission entendra l'opinion de tous ceux et celles qui le désirent. Donc la deuxième partie se tiendra à compter du 6 mars, à dix-neuf heures (19 h), ce qui donne aux personnes qui le désirent un peu plus de trois (3) semaines pour préparer un mémoire.

La deuxième partie aura lieu dans la même salle qu'aujourd'hui.

200

Pour des raisons d'organisation, toutefois, et de logistique, nous apprécierions beaucoup que vous signaliez votre intention de présenter un mémoire à la coordonnatrice de la Commission, madame Marie-Josée Méthot. Vous avez les mêmes numéros de téléphone que je vous ai laissés tout à l'heure, en indiquant le poste 426. Donc juste informer madame Méthot de votre intention de déposer un mémoire.

205

Vous pouvez le faire, bien sûr, dès maintenant; si votre idée est déjà faite, vous pouvez l'informer dès maintenant, mais vous avez aussi jusqu'au 20 février pour le faire, soit deux (2) semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience.

210

Quant au dépôt de mémoires, bien que ça ne soit pas une obligation, nous vous encourageons très fortement à nous remettre votre mémoire à peu près quatre (4) jours avant le début de la deuxième partie, pour que nous puissions prendre le temps de le lire et de vous poser éventuellement des questions intelligentes et intéressantes.

215 Donc le dépôt des mémoires se fait auprès toujours de madame Marie-Josée Méthot. Vous pouvez aussi l'envoyer par courriel à: prised'eau@bape.gouv.qc.ca. Sinon, vous avez les coordonnées, donc il s'agit de reprendre le titre du projet et l'adresse du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, donc 575, rue Saint-Amable, 2^e étage, Québec, G1R 6A6.

220 Les mémoires seront rendus publics dès leur présentation et pourront être lus sur le site Internet du BAPE.

225 Je tiens à préciser, et c'est une chose très importante qu'il faudrait noter – je l'ai précisé également lors des rencontres préparatoires avec certains d'entre vous – que la Commission ne fait pas le compte de ceux et celles qui sont pour et de ceux et celles qui sont contre le projet pour déterminer qui a raison. La Commission s'intéresse aux raisons, aux motifs qui appuient votre opinion. Et ça va de soi que le Commission, non seulement lira tous les mémoires, mais les épluchera. Voilà!

230 Déroulement de la première soirée! Après mon exposé, le registre sera ouvert; le registre est situé en arrière de la salle et l'ordre d'inscription déterminera l'ordre de ceux et celles qui poseront les questions.

235 Ensuite, j'inviterai les requérants qui le désirent à expliquer brièvement les motifs invoqués à leur demande d'audience publique ou, à tout le moins, de faire la lecture de la lettre adressée au ministre.

Si des requérants étaient absents, puisque je n'ai pas eu d'avis contraire, j'indiquerai les principaux motifs précisés dans leurs requêtes.

240 Ensuite, je demanderai au promoteur de faire une présentation relativement brève, d'un maximum de vingt (20) minutes. À noter que ces trois (3) présentations, la mienne, celle du promoteur et les requérants, n'auront lieu que ce soir seulement.

245 Il y aura ensuite une pause d'environ quinze (15) minutes et je ferai ensuite l'appel des documents à déposer s'il y a lieu, et suivi de la période de questions.

250 Enfin, permettez-moi d'aborder un dernier point qui vise les règles de procédure à suivre. Évidemment je compte sur vous pour les assurer. Je vous demande respect et courtoisie; il faut donc éviter de tenir des propos blessants. La Commission, je vous jure qu'elle sera pas impressionnée.

Je signale qu'exprimer son opinion exige d'accepter que les autres puissent en exprimer une différente.

255 Pour favoriser les échanges, je demanderais que toutes les questions du public me soient adressées et ceci s'applique également à toutes les réponses. Donc aucun échange direct ne devrait se faire entre le promoteur, les personnes-ressources et le public.

260 Et le nombre de questions qui seront permis par intervenant, par intervention, pas par intervenant, par intervention, c'est pas plus de deux (2). C'est-à-dire qu'une personne peut se présenter une première fois, poser deux (2) questions, aller s'inscrire une deuxième fois au registre et revenir poser deux (2) autres questions. Donc il s'agira tout simplement, c'est une mesure qui permet au plus grand nombre de personnes de poser des questions.

265 Je vous demande aussi de ne pas tenir des longs préambules avant de poser votre question et, bien sûr, la Commission peut intervenir en tout temps.

Maintenant, le registre est maintenant ouvert. Vous pouvez dès à présent aller donner votre nom si vous avez des questions à poser et l'ordre d'inscription sera aussi l'ordre d'appel.

270 Je vous rappelle également et enfin qu'il y a un sondage du BAPE disponible en arrière de la salle pour connaître votre satisfaction quant aux services qui sont offerts et on insiste auprès de moi pour que j'insiste auprès de vous pour que vous complétiez ces formulaires.

275 Merci infiniment de votre attention.

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES
CORPORATION DE PLAGE ST-LAURENT**

280

PAR LE PRÉSIDENT:

285 Donc j'invite maintenant le premier requérant à présenter les motifs de sa demande d'audience. J'appelle le porte-parole de la Corporation de Plage St-Laurent.

PAR M. LOUIS GAUVIN:

Bonsoir.

290

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir monsieur.

295 **PAR M. LOUIS GAUVIN:**

Je vais vous lire la lettre que nous avons envoyée au ministre concernant le projet puis les craintes que suscite le projet pour les résidents.

300 Je suis Louis Gauvin, vice-président de la Corporation de Plage St-Laurent.

"Monsieur le Ministre,

305 "La Corporation de Plage St-Laurent est propriétaire de la partie privée du Chemin de la Plage St-Laurent et du terrain du lot 1 408 324, situé dans la falaise en bordure du chemin et à proximité du poste de pompage. Le chemin dessert une centaine de familles et est quotidiennement utilisé par les non-résidents: automobilistes, cyclistes, piétons.

310 "Nous avons assisté le 12 octobre dernier à la séance d'information organisée par le BAPE. Nous comprenons le besoin de la Ville de Québec d'augmenter son apport en eau potable. Toutefois, la méthode qui semble privilégiée, soit celle en tranchée, fait appel à des techniques de dynamitage. Nous croyons, advenant ce choix, que les travaux risquent d'engendrer des conséquences sur les propriétés de Corporation et d'engager notre responsabilité et des frais importants.

315 "C'est pourquoi nous vous demandons une audience publique ou une médiation. Les motifs de nos appréhensions sont les suivants:

320 "Les mesures pour protéger le chemin et les personnes qui y circulent nous semblent insuffisantes ou peu réalistes;

"En cas d'incidents et d'impacts pendant les travaux, l'attribution de responsabilité est peu ou pas prévue dans l'étude;

325 "Les impacts sur la falaise ne seront pas nécessairement visibles dans l'immédiat. Aucune mesure n'est envisagée pour compenser pour les dommages qui pourraient survenir à moyen terme après les travaux.

"Soyez assuré, monsieur le Ministre, de notre entière collaboration."

330

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Gauvin, merci infiniment.

335 **PAR M. LOUIS GAUVIN:**

Merci.

LES RÉSIDENTS DE LA PLAGE ST-LAURENT

340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle maintenant monsieur Yvon Bédard du groupe des citoyens de la Plage St-Laurent.

345 **PAR M. YVON BÉDARD:**

Merci, monsieur le Président.

350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir monsieur Bédard.

PAR M. YVON BÉDARD:

355 La lettre qu'on adressait au ministre, je représente un groupe d'une dizaine de citoyens de la Plage St-Laurent. Et on s'est réuni pour tracer la lettre dont je vous ferai lecture.

360 "Nous, soussignés, sommes résidents de la Plage St-Laurent de Cap-Rouge. Nos propriétés sises entre les numéros 121 et 160 inclusivement sont visées par le projet cité en rubrique. De plus, cinq (5) propriétaires font l'objet d'une demande de servitude de la part de la Ville de Québec.

365 "Suite à la séance d'information du BAPE tenue le 12 octobre 2005, nous vous demandons une audience publique, tout en étant ouverts à la médiation, parce que le projet dans sa forme actuelle compromet la santé et la sécurité de nos familles, ainsi que l'intégrité de notre environnement et de nos propriétés.

370 "Plus particulièrement, mais sans limiter la portée de ce qui précède, nous vous exposons les motifs de notre demande:

"Le dynamitage entraîne des impacts matériels, environnementaux et sanitaires plus importants que prévus dans l'étude;

375 "La falaise est d'une composition géologique tellement fragile qu'elle supporterait difficilement l'impact du dynamitage à répétition;

"La qualité et la quantité d'eau potable des puits artésiens risquent d'être fortement altérées.

380 "La sécurité et la santé des citoyens et des visiteurs sont menacées par les
conséquences sur l'intégrité de l'environnement immédiat associées au dynamitage répétitif.

"Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression, etc."

385 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci monsieur Bédard.

390

LES AMIS DE LA VALLÉE DU SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

395 J'appelle enfin monsieur Alain Stainier des Amis de la vallée du Saint-Laurent.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Bonsoir monsieur le Président.

400

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Stainier, bonsoir.

405 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Alors monsieur le Président, André Stainier, président des Amis de la vallée du Saint-Laurent. Voici la lettre que nous avons adressée au ministre:

410 "Monsieur le Ministre,

"Les Amis de la vallée du Saint-Laurent constitue un organisme à but non lucratif voué à la mise en valeur du patrimoine que représente le fleuve Saint-Laurent. Les Amis de la vallée du Saint-Laurent sont impliqués dans des dossiers ayant trait à des questions tant
415 environnementales que sociales, économiques, esthétiques ou historiques.

Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact déposée par le promoteur du projet cité en titre et nous avons participé à la session d'information tenue le 12 octobre.

420 "Les Amis de la vallée du Saint-Laurent sont particulièrement préoccupés par l'impact des travaux sur le fleuve et le rivage, notamment le creusage avec dynamitage envisagé comme une des possibilités d'une large et longue tranchée dans le lit du fleuve à partir de la

425

rive. Les effets de pareil creusage sur le lit du fleuve, sur le milieu aquatique, les habitats, la faune et la qualité de vie des riverains sont susceptibles d'être importants. Ils sont à éviter dans la plus grande mesure possible.

430

"Or le promoteur lui-même fait état d'une autre possibilité, considérée comme réalisable malgré certains problèmes possibles et à coûts comparables: un forage directionnel, option de nature à générer de loin moins d'impacts sur le milieu fluvial et riverain.

435

"Les Amis de la vallée du Saint-Laurent souhaitent fortement que l'option retenue soit celle du forage directionnel. Ils conviennent que cela demande éventuellement une analyse plus approfondie. Afin que celle-ci puisse être faite, et cela par une instance à la fois compétente, neutre et objective ainsi que vouée par mandat à la défense et à la promotion de l'intérêt public, les Amis de la vallée du Saint-Laurent demandent la tenue d'une audience publique du Bureau des audiences publiques en environnement sur le projet d'aménagement de la nouvelle prise d'eau de Sainte-Foy par la Ville de Québec.

440

"Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments."

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Stainier, merci beaucoup.

445

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

450

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Boily, est-ce que vous seriez prêt à faire une présentation?

455

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, monsieur le Président.

460

Alors bonsoir. La présentation d'aujourd'hui vise l'objectif d'expliquer le projet de réhabilitation de la prise d'eau de Sainte-Foy, de démontrer son importance, l'urgence de sécuriser l'approvisionnement en eau pour cent mille (100 000) personnes et plus dans le secteur ouest de la ville.

465

La structure de la présentation, c'est la localisation du projet, le contexte actuel, les raisons d'être du projet, la description des travaux, l'aspect "environnementaux", la consultation du public, l'échéancier et les coûts.

Alors ce qu'on voit présentement, c'est la localisation du projet qui est dans l'arrondissement Laurentien dans le secteur de Cap-Rouge, sur le chemin de la Plage St-Laurent, à la plage même. Et on voit sur les photos la plage et la station de pompage de l'ouvrage existant.

470

L'ouvrage existant est composé d'un bloc de prise qui est situé à trois cents mètres (300 m) dans le fleuve. Il y a deux (2) conduites, une conduite de six cents (600 mm) et de sept cent cinquante millimètres (750 mm) de diamètre, un regard d'accès situé à quatre-vingt-dix mètres (90 m) de la station de pompage, une station de pompage d'eau brute qui est située sur le chemin de la Plage St-Laurent. Il y a une conduite de cent cinquante millimètres (150 mm) de diamètre qui sert à déloger des particules de glace qui s'accumulent sur le bloc de prise, ce qu'on appelle frasil en suspension dans l'eau en hiver; alors cette conduite est alimentée par un puits d'eau souterrain, le puits numéro 6 dans Cap-Rouge.

475

480

Puis le fonctionnement de l'ouvrage, c'est simple, on prend de l'eau dans le fleuve par le bloc de prise. Les conduites l'amènent dans la station de pompage et de la station de pompage, surpressée, amenée à l'usine de traitement d'eau qu'on voit en haut, à droite de la diapositive.

485

La raison d'être du projet, monsieur le Président, c'est l'élément clé, c'est d'assurer la sécurité d'approvisionnement en eau pour cent mille (100 000) personnes et plus. Comment? En réhabilitant un ouvrage qui est désuet, existant, et en améliorant la flexibilité d'approvisionnement.

490

Un petit peu d'historique! La construction de la prise d'eau actuelle s'est faite dans les années 63. Dès les années 1975, on regardait encore une option d'une nouvelle prise d'eau pour des problèmes identiques qu'on va soulever aujourd'hui. En 92, on réévaluait l'option d'une nouvelle prise d'eau pour des blocages encore plus importants. Et je dirais, de 2002 à aujourd'hui, c'est ce qu'on va présenter, qu'est-ce qu'on vit actuellement.

495

Alors c'est un ouvrage qui est désuet. Il est désuet physiquement, il est désuet fonctionnellement. Physiquement parce que le bloc de prise de la conduite, le système de dégel sont endommagés. Désuet fonctionnellement parce qu'on subit des obstructions et des blocages par le frasil, les herbes et les débris.

500

Il y a des risques de collision avec les glaces, excusez monsieur le Président, il y a des collisions avec les glaces, il y a des risques d'échouement de bateaux, il y a des risques de déversement de contaminants et il y a une capacité, au niveau de la prise d'eau actuelle, de quatre-vingt-dix mille mètres cubes-jour (90 000 m³/j) versus une capacité de l'UTE de Sainte-Foy de cent trente-six mille mètres cubes (136 000 m³) dont on a besoin.

505

Alors la désuétude physique, ce qu'on voit sur les photos, c'était au regard d'accès, il y avait un mur séparateur qu'on a dû enlever, qui était complètement endommagé. Le bloc de

510 prise est lui aussi endommagé. Le système de dégel fonctionne à moitié, il est lui aussi endommagé. Et c'est un ouvrage qui a plus de quarante-trois (43) ans.

515 Quand on parle d'obstruction et de blocage, ce qu'on voit sur la photo, c'est de l'obstruction avec des herbes, on voit les barreaux, là, je sais pas si on les voit bien, là, mais c'est complètement obstrué entre chaque barreau, là. On voit que les herbes entourent les barreaux.

520 La sécurité d'approvisionnement par blocage ou par ralentissement de la prise d'eau, pour plus de cent mille (100 000) personnes, est souvent compromise par le frasil, particules de glace en suspension dans l'eau. Le problème souvent qui arrive le matin et le soir, au lever et au coucher du soleil, là où il y a des changements de température qui favorisent le frasil, c'est en même temps pour les citoyens de la ville la période où on utilise le plus d'eau, puis en même temps, là, on doit ralentir ou arrêter de s'alimenter en eau.

525 Alors qu'est-ce qui arrive, on vit sur nos réserves, nos réservoirs d'eau potable, au niveau de la haute ville qui sont de l'ordre de douze (12) à dix-huit (18) heures, en situation normale. Mais là, on convient qu'on n'est plus en situation normale, c'est pas normal d'arrêter de s'alimenter en eau potable, et comme on arrête de s'alimenter ou on ralentit l'alimentation, on vide rapidement nos réserves.

530 Alors il pourrait arriver qu'on manque d'eau carrément et/ou encore un incendie et/ou encore un bris quelconque qui feraient en sorte que plus de cent mille (100 000) personnes seraient privées d'eau.

535 Tantôt on disait que le bloc de prise se faisait heurter régulièrement par la glace. Comme on peut le voir sur le dessin, on a une hauteur d'eau, dans certaines périodes de marée, au-dessus du bloc de prise, de deux point quatre mètres (2,4 m). Après chaque hiver, on effectue une inspection avec des plongeurs et on remarque régulièrement, en avant de la prise d'eau, des sillons occasionnés par les glaces de plus d'un point deux mètre (1,2 m) de profondeur. Alors le bloc de prise est heurté régulièrement par des blocs de glace qui l'endommagent.

545 Il y a déjà eu des embâcles majeurs au niveau du fleuve Saint-Laurent. Il y a aussi des accumulations, des amoncellements de glace majeurs, dépendamment des vents et des courants, qui pourraient faire en sorte que la sécurité d'approvisionnement ne soit plus assurée s'il survenait que les bris de glace endommagent d'une façon importante la prise d'eau actuelle.

550 Au niveau des échouements des bateaux, il y a dans le fleuve présentement un trafic maritime d'environ dix mille (10 000) passages par an. La majorité des tirants d'eau des navires va jusqu'à neuf mètres (9 m) de profondeur en moyenne. En 96, un échouement vis-à-vis Saint-Augustin s'est produit, un navire de dix mille tonnes (10 000 t), tirant d'eau de dix mètres (10 m).

555 Il y a des projets d'augmenter le trafic maritime dans le fleuve, pas besoin de vous dire, monsieur le Président, que s'il faut qu'un bateau arrive sur une seule prise d'eau, la seule qu'on a dans le fleuve présentement, on va être dans une situation où on n'aura plus de sécurité d'approvisionnement au niveau de cent mille (100 000) personnes.

560 Et il y a aussi le risque de déversement de produits pétroliers qui ont un comportement variés au contact de l'eau: s'évaporer, flotter ou couler. Une seule prise d'eau peu profonde, alors nous sommes très vulnérables à tout événement qui peut survenir dans le secteur.

565 Alors comme il faut réparer la prise d'eau actuelle parce qu'elle est désuète physiquement, elle ne permet pas de rencontrer l'ensemble de la fonctionnalité qu'on aimerait, on doit en profiter pour la faire de façon à sécuriser davantage les citoyens du secteur desservis par la prise d'eau, ce qu'on appelle la flexibilité locale, ou on peut s'aider dans les diminutions de risques au niveau de l'obstruction et de blocage, l'échouement de bateaux puis le déversement de produits chimiques, et ce qu'on appelle par une flexibilité globale, pour l'ensemble de la ville, des interconnexions temporaires entre les divers points d'alimentation de la ville de Québec.

570 Quand on parle de solution ou de flexibilité locale, la réhabilitation de la prise d'eau à son endroit actuel, ça veut dire une prise d'eau, une nouvelle prise d'eau principale, et une secondaire, l'existante réhabilitée, qui nous permet des souplesses d'opération pour des urgences d'entretien et de contrôle de blocage, et le fait de pouvoir utiliser à pleine capacité l'usine de traitement d'eau potable de la ville de Sainte-Foy à cent trente-six mille mètres cubes (136 000 m³) va nous permettre d'avoir une sécurité sur l'ensemble de la ville.

580 Certains critères qui ont permis de localiser la nouvelle prise d'eau sont les suivants. Alors c'est d'abord une profondeur accrue de deux mètres (2 m) pour la nouvelle prise d'eau qui se localise dans le fleuve entre quatre cent trente mètres (430 m) de la rive jusqu'à cinq cents mètres (500 m), par rapport à l'actuelle qui est à trois cents mètres (300 m); des vitesses d'écoulement dans le fleuve inférieures à un mètre-seconde (1 m/s) qui sont à l'intérieur du cinq cents mètres (500 m) de la rive; et favoriser le plus possible un couvert de glace. Alors plus on est proche de la rive, le couvert de glace peut nous aider à diminuer l'apport du frasil.

585 Ici, ce qu'on voit, c'est un schéma global d'approvisionnement eau pour la ville de Québec: en bleu, les sources d'alimentation; en jaune, les UTE, usines de traitement d'eau potable; en blanc, les secteurs alimentés par les usines. Les flèches représentent, monsieur le Président, le schéma global d'alimentation de la nouvelle ville.

590 Le projet va permettre la réalisation de ce schéma pour sécuriser l'ensemble de la ville.

La description des travaux, alors les travaux recommandés sont réalisés par phases et selon deux (2) méthodes de construction: le forage directionnel ou travaux en tranchée.

595 Ici, c'est pour voir un peu de détails dans l'endroit où on fait les travaux, c'est le profil des lieux où il y a du roc qui est localisé dans le gris, où il y a des dépôts meubles localisés dans le jaune, avec des blocs à l'intérieur, et le lit du fleuve où on voit approximativement la baisseur intéressante entre quatre cent trente (430 m) et cinq cents mètres (500 m) de profond.

600 Le forage unidirectionnel, le forage directionnel, excusez-moi monsieur le Président! Alors nos recherches et nos analyses nous indiquent que la méthode par forage directionnel est non applicable présentement en raison des contraintes techniques suivantes: la nature des sols avec la présence de grosses roches dans le dépôt meuble qui pourrait faire échouer le forage; peu d'expertises présentement au Québec pour le diamètre à réaliser qui est de un point deux mètre (1,2 m); la localisation des obstacles en fonction de la complexité des rayons de courbure à faire pour les éviter; et autres.

610 La méthode en tranchée! Alors on voit dans la photo en haut, à gauche, une barge avec une pelle mécanique à l'intérieur. Pour la première partie qui se situe où le roc, c'est des travaux en tranchée "normals" comme on voit dans les rues, qu'il s'en fait partout à l'intérieur du territoire de la ville. Pour la continuité, alors c'est des travaux faits par la barge sur des longueurs maximums d'à peu près quinze mètres (15 m) à la fois.

615 L'entreposage des matériaux sur la barge et immersion des matériaux par barge quand elle se situe dans le fleuve.

620 Pour l'étude d'impact, nous avons regardé plusieurs aspects, entre autres le milieu récepteur qui est le fleuve où il y a beaucoup de courants, il y a des cycles de marées importants, pour être capable de réaliser les travaux. Et un élément qui était utile pour la prise d'eau est le décrochage de la banquise pour la mi-février.

Les études réalisées dans le cadre ont été sur la qualité de l'eau, la qualité des sédiments, la stabilité du talus, le marais.

625 Nous avons effectué des inventaires sur les poissons, les oiseaux, le bruit. Dans le secteur des travaux, il y a trois (3) espèces à statut particulier: l'esturgeon jaune, la tortue géographique et dans la flore, la zizanie à fleurs blanches.

630 Durant les travaux, nous effectuerons des mesures pour les atténuer, comme appliquer des programmes de communication avec les citoyens, éloigner les équipements bruyants des résidences, utiliser des charges et des méthodes contrôlées pour le dynamitage, effectuer les travaux par segments de quinze mètres (15 m), prendre des mesures pour éloigner les poissons, restaurer le couvert végétal, réaliser des aménagements compensatoires pour les pertes d'habitats.

635 Pendant les travaux, on va effectuer de la surveillance sur le dynamitage, le niveau sonore, la qualité de l'eau, les poissons et la végétation du marais.

640

Après les travaux, nous allons effectuer des travaux, nous allons faire un programme de suivi, excusez-moi monsieur le Président, sur la stabilité du talus, sur les ouvrages existants près des travaux et sur la reprise de la flore du marais.

645

Nous avons effectué jusqu'à maintenant des consultations auprès des groupes locaux en novembre 2004, des résidents du secteur en décembre 2004, du ministère et des organismes en février 2005, avec le BAPE en octobre 2005, puis le projet tient compte présentement des préoccupations de l'ensemble qui a été soulevé par les citoyens ou les organismes.

650

L'échéancier de construction et le coût du projet! Alors le début des travaux au printemps 2007, la fin des travaux à l'automne 2008. Le coût du projet, présentement, est à quatorze point six millions (14,6 M\$).

655

Alors monsieur le Président, c'est un projet qui est essentiel pour la ville de Québec au niveau de son alimentation en eau potable et qui est le meilleur projet qu'on pouvait mettre sur la table, sur tous les plans.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup pour cette présentation.

660

Peut-être avant de prendre la pause, j'aimerais juste m'assurer d'une chose.

665

Dans l'étude d'impact, vous avez proposé soit le forage directionnel, soit la méthode en tranchée. Et je crois percevoir à travers votre présentation verbale que vous semblez abandonner le forage directionnel. Est-ce que c'est une impression?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

670

On n'aimerait pas l'abandonner, on aimerait pouvoir l'utiliser, mais à venir jusqu'à date, ce qu'on dit dans la présentation, puis ce qu'on a comme résultats dans nos différentes études, c'est qu'on trouve pas encore vraiment moyen pour l'appliquer, est non applicable. Alors les éléments qu'on a nous montrent pas qu'on va être capable de réaliser la méthode par forage.

PAR LE PRÉSIDENT:

675

Très bien.

Alors nous prenons une – quand même, on a fait ça assez promptement, on n'a peut-être pas besoin de prendre une pause tout de suite.

680 Est-ce qu'il y a des personnes inscrites déjà au registre? Oui. Je pense que nous pourrions commencer.

685 **PÉRIODE DE QUESTIONS**
ANDRÉ STAINIER

PAR LE PRÉSIDENT:

690 Alors monsieur André Stainier.

Monsieur Boily, vous allez déposer la présentation, j'imagine, à la coordonnatrice, s'il vous plaît?

695 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Oui monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

700 Merci.

Rebonsoir monsieur Stainier.

705 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Rebonsoir. Et bonsoir au promoteur et à ses accompagnants.

710 Ma première question va continuer l'interrogation que vous venez de faire, monsieur le Président, elle va donc être sur le thème tranchée ou tunnel. Et bien sûr, je l'ai préparée en fonction de l'étude d'impact et non pas en fonction de ce qu'on vient de nous dire.

715 Voici comment je formulerais ma question: à quel stade du processus conduisant au début effectif des travaux et par qui la décision sera-t-elle prise de procéder à une mise en tranchée ou à un passage en tunnel souterrain?

720 Je pose cette question parce que l'étude d'impact dit que la question n'est pas encore tranchée et qu'on fait allusion à l'intervention éventuelle des soumissionnaires, si bien que je précise ma question en demandant, cette décision sera-t-elle prise par la Ville avant la demande de soumissions, par la Ville après l'examen des soumissions ou par le soumissionnaire retenu, donc une fois qu'il aura été retenu, sur la base de ce qu'il propose éventuellement, l'une ou l'autre de ces deux (2) méthodes?

Je m'en tiendrais là avant de la développer autrement.

725 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je pense que la question est très claire.

Monsieur Boily!

730

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

La dernière question, si je l'ai bien compris, là, je veux être bien certain, c'est: à quel stade la décision, avant ou après les ouvertures de soumissions, la décision va être prise de quelle méthode on va prendre?

735

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

C'est cela, oui.

740

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Me donnez-vous trente (30) secondes, monsieur le Président?

745

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

750

Alors monsieur le Président, la décision devait se prendre comme on fait habituellement, là, lors des ouvertures de soumissions, à leur analyse, pour voir, là, si le soumissionnaire rencontre tous les éléments spécifiés dans l'appel d'offres.

755

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais votre appel d'offres va faire référence à quelle méthode?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

760

Bien, on a dit, dans l'étude d'impact, puis on a encore cette idée-là, mais présentement on voit pas comment on va être capable de l'appliquer, on aimerait être capable de faire les deux (2) méthodes.

765 D'abord tantôt, monsieur Stainier a parlé de tunnel, c'est pas la méthode, c'est forage directionnel, je pense qu'on aurait besoin de préciser la méthode, là, ou en tranchée. On aimerait être capable de mettre les deux (2) méthodes dans le devis et en même temps qu'on ouvre les soumissions, bien, les analyser puis prendre la meilleure méthode.

770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que, parce qu'au fond ce que vous nous dites, bon, le forage directionnel, compte tenu des contraintes qu'on examinera au fur et à mesure que la soirée avancera ou que les séances avanceront, ne sont pas très prometteuses, donc il est possible que nous privilégions la tranchée, est-ce que vous avez envisagé une solution hybride?

775 Donc si j'ai bien compris, le forage dans le roc ne pose pas problème. Donc il y aurait forage dans le roc puis ensuite, pour la section dans les dépôts meubles, vous avez sûrement pensé à ça, pour la section dans les dépôts meubles, il y aurait tranchée.

780 Est-ce que ça serait quelque chose de technologiquement faisable et si oui, est-ce que ça a un impact important au niveau financier?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

785 Monsieur le Président, on a effectivement aussi regardé d'autres solutions hybrides, mais il y a d'autres problématiques ou les mêmes problématiques surviennent.

790 On l'a dit, vous l'avez dit tantôt, on pourra aborder l'ensemble des problématiques, on va se rendre compte, pour des situations hybrides, faire une partie dans le roc puis une partie dans le dépôt meuble, il pourrait y avoir aussi d'autres contraintes.

795 Mais je pense qu'à partir de ce moment-là, si vous êtes d'accord, on pourrait faire, on a une petite présentation qui explique les problèmes sur la méthode par forage, puis qui donne aussi les problèmes les contraintes auxquelles on fait face présentement puis on va se rendre compte que si on décidait de faire une petite partie en tunnel puis une partie en excavation, on aurait autant, je dirais, là, d'inconvénients que faire que la méthode en tranchée.

PAR LE PRÉSIDENT:

800 Bon, nous allons la regarder mais pas tout de suite parce qu'au fond elle déborde un peu la question de monsieur Stainier et je préfère lui donner la chance de poser ses questions tout comme aux citoyens.

805 À moins, monsieur Stainier, que vous me disiez, oui, oui, ça serait extrêmement important que je puisse voir la présentation dès maintenant.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

810 Dès maintenant, non, parce qu'il y a des questions, me semble-t-il, préalables du type de celle que je posais, et compte tenu de la réponse du promoteur, de la Ville, je pose la question, sous forme de question, puisque le promoteur lui-même déclare que la méthode par forage directionnel est de loin de moindre impact que l'autre, est-ce que le ministère, appuyé par des ministères qu'il a consultés, dit la même chose?

815 Comment est-il possible, enfin comment une ville, la Ville de Québec, un établissement public de grande envergure, élu, explique-t-il qu'il laisserait la décision de ne pas prendre la solution de moindre impact à un entrepreneur privé?

820 Il me semble qu'il faut mettre en rapport le statut de la Ville de Québec qui n'est pas une entreprise privée, qui ne poursuit que ses intérêts, mais qui une entreprise, qui est une réalité d'intérêt public et d'intérêt collectif, mandatée pour cela, on doit faire, comment la Ville réagit-elle à cette question que je pose, comment se permet-elle de ne pas prendre la solution qu'elle considère elle-même comme étant de moindre impact, au nom de quelques difficultés sur
825 lesquelles, bien sûr, j'aimerais qu'on revienne, et sur lesquelles j'aurai des questions à poser.

Mais il y a la question de fond, une ville peut-elle laisser à un entrepreneur privé la décision de choisir une méthode qui ne sera pas celle de moindre impact? C'est ma question.

830 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'avoue que vous rejoignez un peu une des mes réflexions.

835 Je me disais, si la Ville n'est pas prête pour des raisons, pour des limites, je dirais, technologiques, mais qu'on questionnera aussi, pourquoi avoir avancé autant dans la description de la méthode du forage directionnel et pourquoi l'a-t-on analysée de façon si sérieuse si, dès le départ, vous saviez que c'était une méthode qui ne serait pas applicable à cause de la présence, en particulier, de roches de trois cents millimètres (300 mm) dans les dépôts meubles?

840 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Monsieur le Président, d'abord c'est important ce que vous soulevez, c'est important ce que soulève monsieur Stainier.

845 La Ville, on veut faire les meilleurs travaux avec le moins d'impacts possible pour l'ensemble de la population. Ça, c'est notre objectif.

850 On fait un peu comme monsieur Stainier a dit, on a des spécialistes à l'interne, on engage des consultants, puis on essaie de faire un projet préliminaire en se posant les

questions, quelles seraient les meilleures méthodes avec le moindre impact et dès le départ du projet, avec des analyses préliminaires, on pensait qu'il serait plus facile de faire des travaux en forage directionnel.

855 Au fur et à mesure qu'on analyse, au fur et à mesure qu'on fait des études, au fur et à mesure qu'on s'informe auprès des spécialistes, on se rend compte que c'est loin d'être facile.

860 Quand monsieur Stainier avance de laisser entre les mains le choix à un entrepreneur de la méthode, là-dessus, je dois vous informer, monsieur le Président, que c'est pas la façon de faire. On écrit un devis avec des normes et le soumissionnaire doit rencontrer les specs qu'on lui précise. Alors on le laisse pas décider.

865 C'est nous, suite aux analyses et aux specs mis à l'intérieur de nos documents d'appel d'offres qui décidons de quelle méthode on va faire, en fonction des éléments.

870 Mais on avait la préoccupation, dès le début, de trouver le moyen le plus intéressant pour l'ensemble de la population, puis aussi la meilleure méthode environnementale, là, sur tous les plans, là.

870 **PAR LE PRÉSIDENT:**

875 Bien c'est-à-dire on peut, dans votre étude d'impact quand même, vous reconnaissez vous-mêmes que le forage directionnel, il est celui de moindre impact, du moins sur la partie environnementale. C'est textuel là, je pourrais vous dire la page, enfin.

880 Alors écoutez, mais je note quand même une ouverture dans le sens que vous dites que c'est, le forage ne sera pas quelque chose de facile, donc je pense que c'est à l'examen de ces facteurs limitants que vous avez présentés entre autres au tableau, au cours des prochaines heures, que nous allons pour nous, la Commission, se faire une idée sur la faisabilité, la plausabilité de la chose ou pas. Tout comme vous, monsieur Stainier, aussi.

 Est-ce que ça a répondu?

885 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

890 Oui et non, au sens où je continue à comprendre, à percevoir que l'appel de soumissions va, comme le dit l'étude d'impact, demander aux soumissionnaires, nous proposez-vous de faire les travaux par creusage ou nous proposez-vous de le faire par forage, et c'est sur la base des réponses...

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors, la question de monsieur Stainier, c'est: est-ce que c'est vous qui allez déterminer la méthode ou vous allez laisser le soin à d'autres de le faire?

895

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors monsieur le Président, là, comme je l'ai spécifié tantôt, c'est nous qui allons décider de la méthode et non un entrepreneur privé en fonction du moindre impact.

900

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vous remercie, monsieur Boily.

905

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

J'aurais d'autres questions sur cette méthode de forage directionnel. On nous a proposé de nous donner plus de détails, je ne sais pas à quel moment vous envisagez...

910

PAR LE PRÉSIDENT:

Si on aborde tout de suite cette question-là, on risque de passer de très longues minutes, donc c'est pour ça que je vous invite de contribuer avec moi pour laisser au moins les autres poser leurs questions puis on aura – c'est sûr que chacune de vos questions, il va falloir la regarder de façon très attentive.

915

Il y a deux (2) choses l'une. On peut la regarder de façon attentive une après l'autre et puis la vider, ça va peut-être prendre une demi-heure- trois quarts ($\frac{1}{2}$ - $\frac{3}{4}$) d'heure chaque question. Mais les personnes qui sont venues ce soir pour faire part à la Commission de leurs préoccupations vont peut-être s'impatienter après deux (2) heures, trois (3) heures, si on est rendu à la troisième personne, puis il y a une liste de dix (10) personnes.

920

C'est dans ce sens-là que, comme premier soir, je préfère vous laisser le plus de temps possible pour poser vos questions, graviter autour, quand même, et revenir avec ça plus à fond de toute façon au cours des prochaines séances.

925

D'accord?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Certainement. C'est parce que vous aviez vous-même proposé d'éventuellement regarder cette projection...

930

PAR LE PRÉSIDENT:

935

Oui oui oui.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

940

... plus précise.

PAR LE PRÉSIDENT:

945

Oui, mais je vous l'ai offert, j'ai dit "si ça répondait".

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

Oui. Très bien. Merci.

950

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci à vous.

955

MICHEL FORTIER

PAR LE PRÉSIDENT:

960

Monsieur Michel Fortier!

Bonsoir monsieur.

PAR M. MICHEL FORTIER:

965

Bonsoir monsieur le Président et membres de la Commission. J'ai deux (2) questions pour vous, puisqu'on m'alloue le temps pour deux (2) questions.

PAR LE PRÉSIDENT:

970

Très bien.

PAR M. MICHEL FORTIER:

975

La première question porte sur l'emplacement de la prise d'eau et les servitudes.

980 Alors je suis un des cinq (5) propriétaires qui font l'objet d'une demande de servitude de la part de la Ville de Québec. Les servitudes varient entre cinq (5 %) et trente-cinq pour cent (35 %) plus ou moins de la superficie de nos terrains, à cause de l'emplacement projeté à l'ouest de la prise d'eau actuelle.

985 Alors la question est la suivante: étant donné que la Ville possède déjà un terrain dont la superficie est assez grande à l'est de la prise actuelle, pourquoi ne pas l'utiliser pour la nouvelle prise d'eau plutôt que de passer sur nos terrains, d'autant plus que la longueur requise serait plus courte pour atteindre la profondeur souhaitée et l'orientation meilleure, d'autant plus que cette orientation ne toucherait pas du tout au marais qui a été mentionné, et d'autant plus que cette orientation-là, ce tracé-là pourrait réduire de beaucoup les coûts?

PAR LE PRÉSIDENT:

990 Monsieur Boily, vous avez effectivement identifié dans l'étude d'impact quelques lots qui seraient, pour lesquels il faudrait avoir, soit les acquérir en fait, ou encore arriver à des ententes avec les propriétaires pour des servitudes.

995 Et le temps que vous répondez à cette question, je vais chercher l'information parce que les informations ne sont pas concordantes entre un volume et l'autre. Il y a deux (2) lots qui sont différents, si on réfère à un volume par rapport à l'autre.

1000 Donc est-ce que l'achat, l'acquisition ou les servitudes visées dans les, je pense il y avait quatre (4) lots qui étaient visés dans un rapport et dans l'autre, il y en avait deux (2) lots qui étaient visés, est-ce que c'est quelque chose d'absolument nécessaire?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1005 Oui, monsieur le Président, c'est nécessaire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1010 Pourriez-vous nous donner un peu l'aperçu de ce que ça va impliquer? Soit par une planche, soit verbalement, là.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1015 Bien, on peut réutiliser un petit peu les termes de monsieur Fortier où la nouvelle prise d'eau va couper le bout des terrains des citoyens, qui est située à l'intérieur du fleuve, dans leur extrémité.

Il faut comprendre que les propriétaires sont jusqu'à marée descendante propriétaires des terrains. À marée haute, puis à marée basse, il y a une énorme différence entre les

1020 terrains. Nous, on va passer à l'extrémité, le plus loin possible de la rive de leurs propriétés.
Alors c'est en coupant un petit peu l'extrémité de leurs lots.

PAR LE PRÉSIDENT:

1025 Maintenant, oui, c'est ça, alors vous indiquez dans le PR3.1, le volume principal, que ce
sont les lots 1 408 391, 1 408 347, 346 et le 345. Et ensuite, vous nous indiquez dans une
autre section que les lots, en fait, les lots 391, 347 ne seront pas touchés.

Alors est-ce qu'ils seront pas touchés ou ils seront pas touchés?

1030

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Les lots 347 et...

1035

PAR LE PRÉSIDENT:

391.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1040

... 391. Si vous me permettez, monsieur le Président, on va faire une petite recherche plus
exhaustive puis on va vous répondre un peu plus tard.

PAR LE PRÉSIDENT:

1045

Oui bien sûr, bien sûr.

Puis maintenant, vous avez commencé à établir des contacts avec les citoyens pour
essayer d'avoir un droit de servitude?

1050

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Donnez-moi trente (30) secondes, s'il vous plaît.

1055

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1060

Monsieur le Président, vous avez une diapo qui montre, grosso modo, où sont localisés les terrains avec les servitudes qu'on aurait besoin. Je vais laisser monsieur Richard Simoneau, ici présent avec moi à la Ville, répondre à votre question.

1065

PAR M. RICHARD SIMONEAU:

Bonjour monsieur le Président.

1070

Comme on peut voir ici, là, avant de discuter des servitudes, il faut discuter, il faut démontrer ici le secteur. C'est un secteur résidentiel principalement, avec des zones en R et puis la partie publique, c'est la partie des terrains de la Ville. Donc c'est un secteur principalement résidentiel.

1075

Donc il y a deux (2) secteurs touchés par les servitudes, le secteur est et le secteur ouest. À l'ouest, ici, là, sur les terrains qui sont à l'est du poste de pompage, ça va être des terrains qui vont être utilisés pour l'entreposage, les roulottes de chantier, principalement. Donc les terrains qui sont ici, là, le 435, 436 et 796, de monsieur Savard, madame Marcotte et monsieur Fortin, ça va être des terrains qui vont être utilisés de façon temporaire et permanente. Permanente, on va peut-être en parler un peu plus tard mais permanente, ça va être la bordure ici du fleuve qui va être aménagée de façon permanente, avec des aménagements permanents. Mais temporaire, la partie qui est près de la Plage St-Laurent.

1080

1085

Pour ce qui est des servitudes du côté ouest, qui se situent sur les terrains 3 019 118 et le 1 408 346, 344, 345, c'est une bande de terrain qui va à peu près ici, là, sur une largeur d'environ soixante-cinq mètres (65 m) de large, qui va toucher à partir du terrain 344 ici, là, qui correspond à la largeur de la tranchée lorsqu'on va faire l'excavation en tranchée.

1090

Donc étant donné que les tranchées vont être très très larges, c'est des tranchées d'environ quarante-quatre mètres (44 m) de large, donc on a besoin d'un peu plus large pour faire les travaux, donc ça demande une servitude d'environ soixante-cinq mètres (65 m) de large. C'est pour ça qu'on a besoin des terrains du côté est de cette façon.

PAR LE PRÉSIDENT:

1095

Et quand vous vous référez à l'acquisition aussi de certains terrains, ça serait lesquels?

PAR M. RICHARD SIMONEAU:

1100

Ça serait les terrains ici, là, qui sont du côté ouest et puis une petite bande ici, là, le long du fleuve où ce qu'il va y avoir un enrochement pour des aménagements compensatoires pour l'habitat du poisson.

PAR LE PRÉSIDENT:

OK, ça serait de l'acquisition?

1105

PAR M. RICHARD SIMONEAU:

Oui, bien, des servitudes permanentes.

1110

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, c'est pas de l'acquisition, c'est des servitudes permanentes...

PAR M. RICHARD SIMONEAU:

1115

C'est pas de l'acquisition, c'est des servitudes permanentes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1120

Ah d'accord. Très bien.

PAR M. RICHARD SIMONEAU:

1125

Ici, ça va être des servitudes permanentes, ici aussi ça va être des servitudes permanentes.

Une fois que les travaux sont finis, ça revient comme c'était avant, le terrain revient comme c'était avant. Donc les gens peuvent jouir de leur terrain comme c'était avant.

1130

PAR LE PRÉSIDENT:

Quand on fait des servitudes, évidemment on essaie de trouver un terrain d'entente avec la personne à qui on demande la servitude.

1135

Si jamais vous – comment ça marche normalement?

PAR M. RICHARD SIMONEAU:

1140

Là présentement, il y a eu un premier envoi de communiqués qui a été fait. À la dernière présentation qu'on a faite, durant la séance d'information du BAPE, il y a des lettres qui ont été envoyées aux citoyens pour les aviser qu'on allait avoir possiblement des servitudes à acquérir sur leurs terrains. Donc on leur a demandé de se présenter pour qu'ils prennent plus d'information lors des séances d'information, et puis la Ville de Québec a une équipe d'évaluateurs qui vont rentrer en contact avec eux pour la suite des procédures.

1145 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc ils seraient dédommagés financièrement?

1150 **PAR M. RICHARD SIMONEAU:**

Possiblement, oui. Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1155 Très bien.

Est-ce que ça répond?

PAR M. MICHEL FORTIER:

1160 Non, pas du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

1165 Non? Alors?

PAR M. MICHEL FORTIER:

1170 La question c'était pourquoi passer à l'est, à l'ouest c'est-à-dire, oui, pourquoi passer à l'ouest de la prise d'eau actuelle, sur nos terrains, plutôt que de passer à l'est, étant donné qu'en prenant le même angle qui est plus ou moins vingt degrés ($\pm 20^\circ$), dans le moment le tracé de la nouvelle prise d'eau est à plus ou moins vingt degrés ($\pm 20^\circ$) de la prise actuelle, à l'ouest, donc la question c'était: pourquoi pas passer à l'est au même angle, plus ou moins vingt degrés ($\pm 20^\circ$) étant donné que pour atteindre la profondeur requise, la longueur du tracé serait plus courte et l'orientation par rapport au courant serait meilleure et ce tracé-là ne passerait même pas dans le marais puisque le marais est plus à l'est. C'était ça la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

1180 Pour faire une question courte: pourquoi ce tracé?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1185 Alors monsieur le Président, on a aussi une petite présentation courte, quand vous jugerez nécessaire, là, pour expliquer l'ensemble des points.

1190 Mais grosso modo, ce sont plusieurs facteurs qui nous amènent à cette position-là. Il y a des facteurs de localisation, de distance pour des problèmes qui peuvent survenir, des facteurs environnementaux comme le marais ou autres, d'inconvénients, de vitesse dans le fleuve, de profondeur.

1195 La meilleure localisation pour le moindre impact, comme a spécifié, selon notre analyse, c'est cet angle-là, pour la situation qu'on veut rencontrer de sécurité, d'alimenter plus de cent mille (100 000) personnes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Nous aurons quand même une présentation.

1200 **PAR M. MICHEL FORTIER:**

D'accord. Est-ce que je peux passer à la deuxième question?

PAR LE PRÉSIDENT:

1205 Bien sûr.

PAR M. MICHEL FORTIER:

1210 La deuxième question porte sur le bruit résultant des travaux.

1215 Alors selon les données du promoteur, le bruit sur le chantier pourrait varier entre quatre-vingt-seize (96 dBA) et cent trente-trois décibels (133 dBA) et pourrait être abaissé à soixante-sept décibels (67 dBA) au niveau des résidences avoisinantes, si on ne tient pas compte du dynamitage.

1220 La question: étant donné qu'une intensité de soixante-sept décibels (67 dBA) est cinq (5) fois plus grande que celle équivalente au passage d'un camion qui se situe à cinquante-trois décibels (53 dBA), selon les chiffres du promoteur, pouvez-vous nous dire comment nous pouvons espérer jouir de la qualité de vie à laquelle nous avons droit et dormir durant la réalisation du projet qui s'échelonne sur plusieurs mois et voire plusieurs saisons?

PAR LE PRÉSIDENT:

1225 Juste avant de demander à monsieur Boily, monsieur Rochon, quels sont les critères, en termes de bruit?

PAR M. YVES ROCHON:

1230 Oui. Au niveau du bruit, on a une politique qu'on dit une politique sectorielle, là, qui donne certains critères au niveau du bruit.

1235 Ce qui est mentionné dans la politique, premièrement c'est des critères, il y a pas de règlements comme tels d'application pour les projets de construction parce qu'au niveau des projets de construction, là, le seul règlement où ce qu'on a des critères formés par règlement, c'est dans le cas de projets de carrières, des sablières.

1240 Mais on a quand même élaboré une politique sectorielle, là, sur cette problématique-là. Ce qui est demandé au promoteur, c'est que le niveau sonore ne soit jamais plus élevé que cinquante-cinq (55) dB ou le bruit initial ambiant, là, si le bruit initial ambiant est plus élevé que ça. Ça, c'est ce qu'on dit de jour, de sept (7 h) à dix-neuf heures (19 h). Pour le type de milieu, là, urbanisé, qu'on retrouve là.

1245 Le soir, le niveau est ramené à quarante-cinq (45) dB qui est l'intensité, là, qui est demandée au promoteur.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250 Mais comme maintenant, la Ville de Québec, elle, c'est soixante (60 dBA) par rapport à cinquante-cinq (55 dBA), votre critère, et c'est cinquante (50 dBA) par rapport à quarante-cinq (45 dBA) pour la nuit. Donc dans ce cas-là, le ministère ne peut pas rien faire, finalement?

PAR M. YVES ROCHON:

1255 Bien ce qu'on demande, ce qu'on travaille avec le promoteur dans des cas comme ça, c'est d'identifier au maximum les façons de faire pour diminuer les sources de bruit.

1260 C'est sûr que des fois, quand on est en problématique de construction près des résidences, bien, il y a des situations qui fait qu'on peut pas contourner le bruit, là, mais on essaie de maximiser notre travail avec le promoteur pour diminuer ce bruit-là, soit par exemple, quand il y a du camionnage, essayer de préférer le camionnage à des heures qui sont moins problématiques, s'assurer que les camions sont en bon ordre, des choses comme ça.

1265 Des fois on peut faire diminuer les sonnettes qu'on entend, là, quand le camion recule, ça aussi c'est fatigant, mais c'est nécessaire, on sait que c'est la sécurité.

1270 Donc on peut faire jouer sur plein d'éléments, une foule d'éléments. Mais c'est sûr que c'est des chantiers de construction, puis il reste que c'est un incontournable des fois qui est bruyant.

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Boily, la question, j'aimerais la diviser en deux (2) parce que vous avez deux (2) approches, l'approche par forage directionnel et l'approche en tranchée.

1275

Pour l'approche par forage directionnel, vous avez indiqué que la foreuse serait utilisée quarante (40) jours, nuit et jour, sept (7) jours-semaine, et que ceci générerait un bruit tel que même en présence de mesures de mitigation, le bruit à la résidence 121, je crois, 102, je me mêle entre 102 et 121, serait, la nuit, de cinquante-sept (57) dBA, en dépit des mesures de mitigation.

1280

Alors est-ce qu'il y a d'autres choses qui pourraient être faites si jamais la méthode par forage directionnel était appliquée?

1285

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais passer la parole à monsieur Denis Maltais, là, pour les bruits ou l'atténuation du bruit durant les travaux.

1290

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, bonjour monsieur le Président.

1295

Effectivement, là, vous faisiez allusion, là, au niveau de la méthode de forage directionnel, c'est vrai qu'elle va opérer durant une quarantaine de jours, vingt-quatre (24) heures, là, pour rencontrer les échéanciers dans un délai de six (6) mois, c'est-à-dire d'avril à octobre-novembre, pour nous permettre de compléter les travaux durant la période estivale.

1300

En ce qui concerne le bruit, bien il y a diverses mesures qui sont préconisées. Généralement, on parle de murs écrans portatifs qui vont faire en sorte que le bruit est plus confiné à l'intérieur des endroits où les ouvriers travaillent. C'est surtout ça qui est envisagé, monsieur le Président, dans le secteur qui nous concerne car on peut pas penser à des talus ou ces choses-là car on n'a pas l'espace requis, là, pour travailler. On est quand même dans une zone assez restreinte. Donc ça nous prend des murs écrans.

1305

PAR LE PRÉSIDENT:

Et est-ce qu'il y aurait absolument une obligation de forer la nuit?

1310

PAR M. DENIS MALTAIS:

Si on ne fore pas la nuit, on ne pourra pas utiliser la méthode en forage directionnel et rencontrer l'échéancier de six (6) mois et ça, il faut bien comprendre que ces journées-là, c'est

1315 si on ne rencontre aucun pépin et ça, on va y revenir ultérieurement, là, au niveau des difficultés de la méthode.

PAR LE PRÉSIDENT:

1320 Mais de toute façon, vous forez, vous allez forer, vous allez devoir forer, vous avez prévu forer au moins pour la conduite de dégel pour réhabiliter l'ancienne, la prise actuelle?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1325 Oui, ça je suis d'accord, sauf que là, on parle pas des mêmes diamètres du tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, je comprends, là, mais vous allez quand même forer.

1330 Juste en passant, comme ça, pourquoi vous n'auriez pas les mêmes problèmes pour forer une conduite de dégel et forer pour une conduite d'amenée?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1335 Bien c'est effectivement, là, au niveau, dans les facteurs si on veut, atténuants, là, des contraintes techniques qui rendent la méthode plus difficile, il y a le diamètre, là, qui est un élément très important.

1340 Effectivement si, par contre, dans le cas de la conduite de dégel, il faut comprendre que c'est une conduite sous pression, là, quand je veux dire sous pression, c'est de l'eau qui est poussée par une pompe, là, on parlait d'un puits, et là, on n'a pas de contrainte, j'ai quand même pas de contrainte de profondeur, de sorte que lorsque l'entrepreneur va travailler, il va pouvoir travailler avec un rayon plus court, un peu plus haut que la méthode, qu'avec la grosse conduite.

1345

PAR LE PRÉSIDENT:

Un peu plus haut?

1350 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Par rapport au lit du fleuve, si on veut.

PAR LE PRÉSIDENT:

1355

Oui, mais – là, je vais dévier, monsieur, un petit peu, là, si vous permettez – mais la méthode hybride, ça pourrait être un forage selon l'axe, selon le même axe en tranchée actuel. On n'est pas obligé d'aller selon le deuxième axe?

1360

PAR M. DENIS MALTAIS:

C'est parce que si on utilise, pardon monsieur le Président, si on utilise la méthode hybride, c'est qu'on se – faudrait peut-être à l'image du, un instant

1365

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste avant de quitter celle-ci, on va y revenir, est-ce que cette planche est exacte?

Elle est exacte?

1370

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui.

1375

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc la chambre de raccordement ne va pas se faire du côté ouest?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1380

Non. Je peux préciser, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

1385

Bien sûr.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1390

La chambre de raccordement dans le cas d'un forage directionnel comme montré ici se fait du côté est et par contre, si on utilise la méthode en tranchée de façon à ne pas passer sous les conduites existantes, on va travailler la chambre de raccordement du côté ouest.

PAR LE PRÉSIDENT:

1395

D'accord.

Donc celle-ci n'est applicable que pour le forage directionnel?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1400

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1405

Très bien.

Alors vous pouvez donc poursuivre.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1410

Monsieur le Président, voici l'image qu'on a montrée tantôt, monsieur Boily, dans sa présentation, où on voit le profil du roc et le profil en jaune des dépôts meubles.

1415

La problématique, c'est que si on va trop en surface au niveau du forage directionnel, c'est qu'on va en avoir plus long à faire dans les dépôts meubles, on augmente le risque. Là, ça devient un peu une question de risque par rapport à l'entrepreneur, là, c'est lui quand même qui détermine le profil, mais plus il va aller profond au niveau de la conduite, moins il va en faire long dans les dépôts meubles.

1420

PAR LE PRÉSIDENT:

Tout à fait, mais ma question c'était dans l'optique d'une approche hybride. Je vous indiquais que nous n'étions pas obligé de suivre la ligne inférieure...

1425

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430

... mais nous pourrions, vous pourriez faire du forage directionnel dans le roc en suivant le tracé de la tranchée.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1435

Oui, mais à ce moment-là, monsieur le Président, la problématique que ça pose, c'est que l'entrepreneur, lui, il doit se creuser un puits ici pour commencer son forage et ça va l'obliger à faire un rayon, là, qui est assez, un rayon plus court qu'on appelle, avec un arc de cercle plus petit.

1440 Et ça, au niveau du tirage des conduites, on engendre plus de force de frottement, c'est plus problématique.

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 OK, donc il ne pourrait pas...

PAR M. DENIS MALTAIS:

1450 Il peut, mais c'est un facteur, mettons, qui rend la méthode plus risquée. C'est un des facteurs, là, qui...

PAR LE PRÉSIDENT:

1455 Plus risqué dans quel sens?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1460 Dans le sens où lorsqu'il va venir pour faire le tirage de sa conduite, il faut comprendre qu'au lieu de tirer en ligne droite, il va tirer en courbe. Quand on tire en courbe, on sait très bien que ça demande des forces qui sont beaucoup plus grandes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1465 Oui.

PAR M. DENIS MALTAIS:

La force de frottement est beaucoup plus grande, puis tout ça.

1470 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais ça pourrait se faire?

PAR M. DENIS MALTAIS:

1475 Ça peut se faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

1480 Monsieur!

PAR M. MICHEL FORTIER:

Je vous remercie.

1485

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

1490

PIERRE TURMEL

PAR LE PRÉSIDENT:

Alors monsieur Pierre Turmel.

1495

PAR M. PIERRE TURMEL:

Monsieur le Président, bonsoir, aux membres la Commission également.

1500

Alors ça porte également sur le bruit. Dans la documentation que j'ai pu lire au sujet du projet, dans le rapport de la Ville de décembre 2004, il est mentionné que le sautage se fera entre midi et dix-sept heures (17 h) et qu'il aura lieu une fois par jour, généralement en fin de journée, on mentionne alors dix-sept heures trente (17 h 30) et dix-neuf heures (19 h).

1505

La Ville de Québec, suite à une série de questions formulées et commentaires formulés par différents ministères, a fourni, a donné dans un addenda numéro 1, une réponse, à ce moment-là, au ministère de l'Environnement, et on mentionne que le dynamitage se fera dans la période comprise entre neuf heures (9 h) et dix-neuf heures (19 h) et fondé sur, je pense, des éléments soumis par le ministère de l'Environnement, on indique que les recommandations du ministère de l'Environnement sont uniformes quant au niveau de bruit pendant cette période-là. Et on rajoute que ça se fera en fonction des marées basses.

1510

À l'origine, je pense que c'était mentionné, c'était pas nécessairement indiqué que c'était en période de marées basses, mais ça a été, finalement, mentionné par la Ville ultérieurement, là.

1515

Est-ce à dire – voici une question – est-ce à dire que l'entrepreneur pourra, tenant compte de cette redéfinition de la période d'activité de dynamitage, en effectuer plusieurs au cours d'une même journée, ce qui occasionnerait évidemment plus d'inconvénients en termes de bruit et de vibrations comparativement à une seule période ciblée chaque jour pendant la période d'exécution.

1520

1525 Alors le jeu des marées permettrait peut-être d'avoir deux (2) périodes de sautage de dynamite et à ce moment-là, est-ce que le ministère de l'Environnement, à cet égard-là, peut émettre des recommandations, ou encore le BAPE, pour limiter à une seule, pour être certain que ça soit au moins minimalement, là, à une seule période de la journée? On s'est posé la question.

1530

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais d'abord poser la question monsieur Boily.

1535

Monsieur Boily!

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1540

J'aimerais ça formuler une réponse un petit peu plus complète. Donnez-moi trente (30) secondes.

PAR LE PRÉSIDENT:

1545

Bien sûr. Et ensuite je vous demanderai, monsieur Rochon, de compléter.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1550

Alors pour fournir une réponse un peu plus complète, monsieur le Président, c'est une préoccupation qui est importante pour les citoyens du secteur. La Ville a fait faire une étude complémentaire sur le dynamitage, qu'on va déposer ce soir, qui va être accessible, et qui va avoir des conclusions tout à fait intéressantes sur la vibration, les conséquences et les risques, là, qui sont très intéressants, qui pourront être exposée, expliquée par le spécialiste ici présent, là. Alors c'est un élément important, là, qu'on va déposer ce soir.

1555

Maintenant, pour les résidents, là, il faut bien comprendre que le dynamitage, grosso modo, c'est à peu près deux (2) semaines, deux (2) fois deux (2) semaines. On pourrait dynamiter plus d'une fois par jour dans des périodes appropriées concernant les marées ou allant avec le déroulement du chantier.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

En fait, si j'ai bien compris, il y aurait, nonobstant la chambre de raccordement, il y aurait seize (16) journées de dynamitage: onze (11) journées pour l'estran, la zone intertidale et cinq (5) journées pour la zone immergée.

1565

Vous avez indiqué aussi, en fait c'est pas moi qui le dis, c'est votre étude, votre étude indique aussi qu'il n'y aurait pas de dynamitage entre le 1^{er} avril et le 15 juin, pour des raisons,

1570

pour des considérations ichtyologiques, c'est-à-dire que les poissons catadromes, anadromes, ont besoin d'une certaine quiétude pour pouvoir faire leurs déplacements. Alors tout ça, c'est relié.

1575

Dans le document que vous nous avez déposé, concernant le calendrier du camionnage, vous avez indiqué, entre autres le DA5 maintenant, là, vous avez indiqué que la zone intertidale se ferait du moins par camionnage, donc on présume s'il y a des camions pendant cette période-là, c'est qu'il y aura dynamitage du 14 au 25 mai.

1580

Alors j'aimerais donc d'abord que vous me répondiez à la question: est-ce que, oui ou non, il y aura du dynamitage entre le 1^{er} avril et le 15 juin dans la zone intertidale et dans la zone immergée?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1585

Alors si vous permettez, monsieur le Président, monsieur Maltais va répondre à votre question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1590

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui, monsieur le Président.

1595

Alors normalement le dynamitage est composé de deux (2) opérations, on avait parlé de seize (16) jours, il y a huit (8) jours, je vous dirais, c'est des forages, alors on fait énormément de forage et comme on va utiliser des petites charges, on va faire beaucoup de forages et l'opération de dynamitage comme telle va s'échelonner sur une période également d'environ sept-huit (7-8) jours.

1600

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Alors donc si les camions sont prévus pour la zone intertidale du 14 au 25 mai...

1605

PAR M. DENIS MALTAIS:

OK.

1610 **PAR LE PRÉSIDENT:**

... c'est donc dire que le dynamitage se ferait lors de cette période, puis il y aurait des excavations, n'est-ce pas?

1615 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

Oui.

1620 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais vous avez indiqué dans l'étude d'impact que pour des raisons ichtyologiques, il n'y aura pas de dynamitage entre le 1^{er} avril et le 15 juin.

1625 **PAR M. DENIS MALTAIS:**

On va vous revenir sur cette question-là.

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

Est-ce que pour vous, madame Veilleux, pour Pêches et Océans, est-ce qu'il y a des directives quelconques en matière de dynamitage, pour respecter un peu les déplacements des poissons catadromes, anadromes?

1635 **PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:**

1640 Oui. Nous à Pêches et Océans, on s'assure que le promoteur se conforme aux lignes directrices. On a des lignes directrices, d'ailleurs j'en ai amené un exemplaire pour déposer, là, à la Commission. Donc c'est des lignes directrices pour l'utilisation d'explosifs dans les eaux de pêche canadiennes.

1645 L'essentiel de ce qu'il faut retenir, dans ces lignes directrices là, c'est que pour du dynamitage, le promoteur doit respecter la norme de pas dépasser le critère de cent kilopascals (100 kPa) de surpression, là.

1650 Donc normalement, c'est sûr que dans un projet, quand il y a du dynamitage, Pêches et Océans préconise d'autres alternatives, mais quand que c'est la méthode retenue, on s'assure que le promoteur va utiliser puis respecter ces lignes directrices là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est respecté, monsieur Boily?

1655 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Oui, on respecte généralement, là, toutes les lignes directrices qui nous sont imposées, là.

1660 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

1665 Et pendant que je vous ai, je voulais savoir, le promoteur envisage de faire – et vous me corrigerez, monsieur Boily, si je me trompe – des toutes petites explosions pour effaroucher le poisson avant de faire de gros dynamitages.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

1670 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce que c'est une procédure qui a fait ses preuves?

1675

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

Oui. D'ailleurs c'est une procédure, c'est une mesure qui est même indiquée, là, si je me trompe pas, dans les fameuses lignes directrices, là.

1680

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1685 **PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:**

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1690

D'accord.

1695 Alors donc je reviens à la question de monsieur, nous avons vidé le bruit – vidé, on a parlé du bruit relié au forage directionnel.

1700 Maintenant le bruit relié aux explosions, je pense que la réponse, monsieur, ce qu'il voudrait savoir, c'est combien de temps dans la journée, et quels sont les moments où auront lieu ces explosions. Est-ce que ça va être fait de façon régulière, à tous les jours, pendant de telle période à telle période, à telle heure, à telle heure, est-ce qu'il va y avoir un bruit qui va annoncer le dynamitage imminent?

C'est un petit peu ça, monsieur, ce que vous désirez savoir?

1705 **PAR M. PIERRE TURMEL:**

Oui, exactement.

1710 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

1710 Alors on a réponse à ces questions. Monsieur Maltais va vous répondre, monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

1715 Très bien.

PAR M. DENIS MALTAIS:

1720 Oui, monsieur le Président. Alors comme j'indiquais tout à l'heure, là, la période de dynamitage pour la tranchée va s'échelonner sur une période de huit (8) jours et dans ces huit (8) jours-là, en fin de compte, on va fonctionner au gré des marées. Probablement, là, évidemment plus on est sur le bord du quai, plus on va pouvoir dynamiter longtemps, parce qu'on veut dynamiter à marée basse, et plus on va s'en aller vers le large, moins on va en avoir long, durant la même journée.

1725 Et la façon de fonctionner, les citoyens vont être informés, c'est qu'il va y avoir un bruit qui va aviser, mettons ça peut être une dizaine de coups, et immédiatement après ça, c'est le dynamitage, ces choses-là, et ça, vous pouvez être assuré que les gens vont être informés de ça.

1730 Donc, autrement dit, sur la période de huit (8) jours, ça va varier au gré des marées dans notre neuf heures (9 h) à dix-neuf heures (19 h).

PAR LE PRÉSIDENT:

1735

Très bien.

Ça va?

1740

PAR M. PIERRE TURMEL:

Monsieur le Président, je peux me permettre une deuxième question en lien?

PAR LE PRÉSIDENT:

1745

Bien sûr.

PAR M. PIERRE TURMEL:

1750

Durant la semaine, à ce moment-là, est-ce que les travaux vont se faire du lundi au vendredi ou il va y avoir possibilité d'avoir des travaux aussi le samedi...

PAR LE PRÉSIDENT:

1755

En fin de semaine.

PAR M. PIERRE TURMEL:

1760

... question de rattraper peut-être l'échéancier ou j'oserais pas croire le dimanche, là. Mais on peut s'attendre à différentes situations.

PAR LE PRÉSIDENT:

1765

Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1770

Alors on va essayer de concentrer nos travaux, comme d'habitude, du lundi au vendredi, dans les plages qu'on a spécifiées, et il pourra survenir que certains samedis, on travaille, mais c'est pas notre souhait, là. Des fois les conditions nous y obligent, là, mais c'est pas ça qu'on souhaite.

PAR LE PRÉSIDENT:

1775

Merci.

PAR M. PIERRE TURMEL:

Merci monsieur le Président.

1780

JOSÉE SAMUEL

1785

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Josée Samuel.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

1790

Bonsoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

1795

Bonsoir madame.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

1800

Dans l'étude de stabilité de talus, j'ai remarqué qu'il y avait un terrain – c'est que dans cette étude-là, tous les terrains sont reliés à un numéro civique et la Corporation de Plage St-Laurent est propriétaire d'un terrain mais qui n'est pas relié, identifié par un numéro civique. Alors j'aimerais savoir si ce terrain-là a été étudié.

1805

J'ai le numéro du terrain, je sais pas si ça peut vous aider, là, c'est le 1 408 324. C'est un terrain qui est quand même assez long, qui a environ une soixantaine de mètres le long du chemin.

PAR LE PRÉSIDENT:

1810

Monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1815

Alors monsieur le Président, pour ce qui est de la stabilité du talus et du secteur, on a investigué puis étudié l'ensemble du secteur, là, on n'a pas été juste par les numéros civiques, mais en regardant, en se promenant sur les lieux pour voir, là, où il pouvait y avoir des problèmes qui pouvaient survenir. Alors tous les terrains où on pense, puis même plus grand encore, où on pense qu'il pourrait y avoir quelque chose, ont été investigués.

1820 **PAR LE PRÉSIDENT:**

En fait, je profite de l'occasion pour vous demander quel est le rationnel d'avoir défini un cercle d'un diamètre de trois cent cinquante mètres (350 m) autour duquel, bien, on détermine les impacts?

1825

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Là-dessus, monsieur le Président, je vais laisser monsieur Raymond Juneau de la firme LEQ vous répondre. Puis en même temps, il pourra commencer à vous exposer les nouveaux éléments de la nouvelle étude qu'on a faite qui est tout aussi intéressante pour ces éléments-là.

1830

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

Bonsoir monsieur le Président.

1835

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

1840

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

Alors je m'avance à ce micro-ci parce qu'on a un problème de logistique à l'arrière puis on peut pas étirer davantage.

1845

Alors effectivement, comme monsieur Boily le disait, on a couvert sept cents mètres (700 m) de distance le long de Plage St-Laurent, trois cent cinquante mètres (350 m) de chaque côté de la prise d'eau. Le trois cent cinquante mètres (350 m) a été défini un peu avec l'ingénieur-conseil, le concepteur, pour en couvrir suffisamment grand. Suffisamment grand, là, puis avec notre expérience tous les deux (2), puis moi je connais bien le talus de Cap-Rouge, Saint-Augustin, en fait tout ce secteur-là, puis on considérait que c'était, là, suffisant.

1850

Maintenant, l'étude que monsieur Boily parlait, là, qui est très récente, faite par les consultants GPR ont indiqué que – on leur a demandé de regarder le même secteur puis quel pouvait être l'impact sur les terrains, les bâtiments, en fait sur ce qui est implanté là, l'impact au dynamitage.

1855

Alors lorsqu'on fait des opérations de dynamitage, ça se traduit, l'onde de choc qui est ressentie dans le sol et dans le roc se traduit par des vitesses particulières. Alors ils ont regardé en fonction d'équations mathématiques, de facteurs, quelle était cette vitesse-là qu'on pouvait enregistrer à certaines distances du point d'impact.

1860

1865 Puis à trois cent cinquante mètres (350 m) – alors cette étude-là est venue valider un peu qu'on avait amplement couvert le secteur – c'est qu'à trois cent cinquante mètres (350 m), les vitesses particulières sont de l'ordre de un millimètre par seconde (1 mm/s), c'est à peine perceptible par l'être humain, à trois cent cinquante mètres (350 m).

1870 À cent cinquante mètres (150 m) de distance du point d'impact, les vitesses particulières sont inférieures à cinq millimètres par seconde (5 mm/s). Ça correspond sensiblement à ce qu'on peut ressentir lorsque des camions lourds circulent dans la rue, puis qu'il y a un nid-de-poule puis ça fait un impact, le passage d'un train, un compacteur qui fait des travaux, un entrepreneur qui fait des travaux de réfection de chaussée puis qui compacte le sol avec les gros compacteurs dynamiques. Alors tous ces exemples-là conduisent à des vitesses particulières inférieures à cinq millimètres par seconde (5 mm/s).

1875 Alors l'impact du dynamitage à cent cinquante mètres (150 m) de distance n'aura pas plus d'impact que ce genre d'équipement là qui peut circuler dans la rue, camion, compacteur, ainsi de suite.

1880 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais essayer de faire une analogie que je pourrais davantage comprendre. Il y a eu un tremblement de terre à Cap-Rouge d'une magnitude de cinq virgule deux (5,2).

1885 Monsieur Béland, est-ce que, d'abord selon l'information que vous avez, est-ce que ce tremblement a entraîné des fissures ou des éboulis au niveau de la falaise?

PAR M. ERNIE BÉLAND:

1890 Monsieur le Président, ce tremblement de terre dont la date que vous venez de citer, je pense que c'est en 97, est-ce que c'est exact?

PAR LE PRÉSIDENT:

1895 97, oui.

PAR M. ERNIE BÉLAND:

1900 En somme, lorsque nous avons regardé les dossiers, on s'est rendu compte qu'il y avait pas eu d'effets, même dans la ville même de Cap-Rouge. Celui qui a piloté le dossier nous a informé, un conseiller en sécurité civile du bureau, nous a informé qu'il y a eu des effets du tremblement mais ailleurs que dans la ville de Cap-Rouge.

1905

Donc ce que j'avais informé, d'ailleurs nous en avons discuté et puis ce tremblement de terre, au fond, avait pas fait l'objet d'attention particulière tellement qu'on n'avait pas ouvert de dossier.

1910

Donc si je réponds directement à la question posée, c'est qu'au fond, le tremblement de terre n'avait pas donné de résultats observables, suffisamment observables pour qu'on puisse le relater à l'intérieur de dossiers.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais admettons que demain matin...

1915

PAR M. ERNIE BÉLAND:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1920

... il y ait un tremblement de terre, il y a des éboulis, puis on va prendre quelque chose de relativement anodin, l'auto de madame se fait massacrer.

Est-ce qu'il y a une responsabilité au niveau de la sécurité civile?

1925

PAR M. ERNIE BÉLAND:

Non.

1930

PAR LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il y a une responsabilité au niveau de la Ville de Québec?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

1935

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

1940

Donc ça veut dire, qu'est-ce qui reste, monsieur Béland, c'est l'assurance privée qui devrait payer?

PAR M. ERNIE BÉLAND:

1945 Absolument. Parce que, bien, comme élément, comme complément, la sécurité civile, lorsqu'il arrive un événement, elle peut pas couvrir l'ensemble du territoire et essayer de voir s'il y a dans les moindres, sur l'ensemble de tous les terrains de toute la ville de Québec, qu'est-ce qui peut s'être fissuré. D'abord, on sait pas si la fissure, c'est le tremblement de terre qui en est, le tremblement de terre qui vient de se produire qui en est la cause. Ça peut être une

1950 cause ultérieure.

PAR LE PRÉSIDENT:

1955 Non mais mettons sans tremblement de terre; je vous ai dit demain matin, il y a des éboulis puis il y a une auto qui se fait massacrer.

PAR M. ERNIE BÉLAND:

1960 Bien c'est-à-dire que, bien tout à l'heure, j'avais parlé d'une suite de tremblement de terre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1965 Oui, oui, oui.

PAR M. ERNIE BÉLAND:

1970 Bon effectivement, ce sont les assurances privées. Mais quand c'est tellement important...

PAR LE PRÉSIDENT:

1975 Oui.

PAR M. ERNIE BÉLAND:

1980 ... la sécurité civile, elle intervient lorsque la santé et la sécurité des personnes est en jeu. À un moment donné, suite à un événement quelconque.

PAR LE PRÉSIDENT:

 OK. Alors mettons qu'il y a une maison qui tombe, est-ce que vous avez un rôle à jouer?

1985 **PAR M. ERNIE BÉLAND:**

Bien c'est-à-dire que si, suite à un tremblement de terre, il faut prouver d'abord que c'est...

1990 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Non, non, oubliez le tremblement de terre. Demain matin, par l'usure de la falaise, il y a un éboulis important et puis oups, il y a une maison qui décroche, il y a une personne qui décède.

1995

PAR M. ERNIE BÉLAND:

La méthode qui est utilisée est toujours la même. Lorsqu'un événement survient et il est observable qu'il va se produire un éboulis ou qu'il est sur le point de s'en produire un, comme la sécurité civile n'est pas spécialiste dans le domaine, c'est qu'elle fait toujours affaire – d'ailleurs on a des contrats directs avec des ministères du gouvernement du Québec, des géologues qui vont venir faire des observations. C'est que quand on se rend compte, puis là, l'immédiateté dépend, bien sûr, là, de la situation que nous, on peut observer.

2000

2005

Si on s'aperçoit qu'il y a des fissures et qu'il y a une maison, qu'il y a des personnes qui sont en jeu, c'est qu'on va mandater immédiatement des spécialistes, en l'occurrence des spécialistes du ministère des Transports pour venir faire des observations dans le meilleur temps possible. Et c'est eux qui nous font un rapport puis qui nous font des recommandations. Ils peuvent nous recommander: il faut absolument que les gens qui sont à l'intérieur de la maison puissent tout de suite être déménagés.

2010

Et c'est le genre de décision que nous, on prend.

PAR LE PRÉSIDENT:

2015

Et qui assume les frais?

PAR M. ERNIE BÉLAND:

Bien c'est-à-dire qu'à ce moment-là, il y a un programme provincial, un programme que le ministère a et puis qu'elle peut appliquer, là, dépendant des règles qui sont observables à ce moment-là. Il y a des maximums, c'est assez complexe comme règles d'application, là, mais dans l'ensemble, le ministère a un programme d'aide financière pour le genre de problématique que je viens d'expliquer.

2025

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily, si madame, demain matin, elle voit son auto écrasée, là, elle appelle qui à la Ville de Québec? Si elle appelle quelqu'un.

2030

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

C'est une situation, monsieur le Président, qu'on a à l'intérieur du territoire, des événements spéciaux, des talus, des falaises, à l'intérieur du territoire de Québec il y en a, alors situation à laquelle on est habitué de faire face.

2035

D'abord il est important, la Ville tente d'aider ses citoyens à l'intérieur de ses limites, de ses lois et de ses règlements. Alors à titre d'exemple, là, on va régulièrement essayer d'observer, si les gens nous font des remarques, on va aller voir; ou si les gens appellent, parce qu'il y a des services d'appel vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24) pour des problèmes d'urgence.

2040

Alors on se déplace sur les lieux généralement, on juge; dépendamment de nos observations, on pose des actions, mais il est important de comprendre qu'on prend pas, je dirais, la responsabilité de ce qu'on voit ou ce qu'on juge dangereux. Mais on pose régulièrement des actions, comme fait la sécurité civile, pour protéger les citoyens, soit en interdisant les lieux, soit en barricadant, soit en protégeant, là, ou en consolidant.

2045

Mais on prend pas la responsabilité de la problématique qui peut survenir sur des terrains privés. Mais on aide les gens du territoire de la ville de Québec, ça c'est important. Dans toutes les situations qui se présentent, il y a pas juste les situations de falaises, mais dans toutes les situations qui se présentent.

2050

PAR LE PRÉSIDENT:

2055

Merci.

Madame.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

2060

Si vous permettez, un complément d'information par rapport à la question que vous posiez à monsieur Béland. Dans l'étude qui va être déposée par GPR, on a un tableau comparatif, voire un tremblement de terre à l'échelle Richter, à telle valeur de l'échelle Richter, ça correspond à quelle vitesse particulière.

2065

Alors un exemple, pour un tremblement de terre de quatre virgule cinq (4,5), ça correspond à trois cent cinq millimètres par seconde (305 mm/s), comme vitesse particulière.

PAR LE PRÉSIDENT:

2070

Et le dynamitage que vous allez utiliser?

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

2075

Le dynamitage, le dynamitage, tout à l'heure on donnait des exemples, le dynamitage va, autant que possible, réduire, va garder les vitesses particulières inférieures à vingt-cinq millimètres par seconde (25 mm/s) et même moins.

2080

D'ailleurs le Règlement de Pêches et Océans pour la protection, ou le Guide plutôt ou le Règlement, là, en tout cas pour la protection des frayères, demande que les vitesses particulières au dynamitage soient inférieures à treize millimètres par seconde (13 mm/s). Alors voilà une des règles qui devra être respectée lors de ces travaux-là. Alors treize millimètres par seconde (13 mm/s), on devra respecter ça au dynamitage.

2085

Si on compare à ce qu'un tremblement de terre peut amener comme stress sur le sol et sur le roc, on parle, pour quatre point cinq (4,5), de trois cent cinq millimètres par seconde (305 mm/s), puis Cap-Rouge a vécu cinq point deux (5,2). Comme Richter est une échelle exponentielle, bien, à cinq point deux (5,2), on est peut-être à cinq cents (500 mm/s) puis à six cents millimètres par seconde (600 mm/s).

2090

Puis à ma connaissance, là, il y a pas eu d'événements malheureux suite à ce tremblement de terre là. Puis ensuite de ça, il y en a eu un tremblement de terre précédant celui-là qui était de cinq point neuf (5,9) à l'échelle Richter, puis le milieu l'a bien reçu.

2095

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Je me permettrais d'ajouter, monsieur le Président, quand il parlait de dynamitage, c'est sur les lieux; à cent cinquante mètres (150 m) plus loin, c'est important de comprendre que les effets sont moins importants qu'un camion qui circule dans la rue, là. Puis on va s'en aller en s'éloignant.

2100

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2105

Madame.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2110

Monsieur le Président, vous avez ouvert la porte de la question des terrains privés. Si vous me permettez, j'aimerais vous informer, peut-être que vous êtes déjà au courant, qu'en

1995, il y a eu un éboulis assez important sur la Plage, tout près d'ailleurs, dans la partie ouest, du poste de pompage. Alors c'est certain que la Ville est intervenue pour, bon, sécuriser les lieux et tout.

2115

Par contre, par la suite, la Ville a envoyé la facture aux résidents, parce que c'était un terrain privé apparemment et que la Ville avait pas à payer pour des interventions sur des terrains privés. Et finalement, tout ça s'est réglé finalement avec certaines procédures judiciaires, là, remarquez que personnellement j'y étais pas à cette époque-là, mais peut-être que d'autres pourront mieux vous informer, mais il reste que finalement, la Ville a payé, mais ça a été vraiment une situation très conflictuelle, et on nous a avertis que c'était la dernière fois.

2120

Donc on est dans une situation où on est, les terrains sont privés, la rue est privée, et on craint d'avoir justement à assumer des frais occasionnés par la suite, occasionnés peut-être pas dans l'immédiat, mais en tout cas, dans les mois, les quelques années à venir. Alors ça c'était un point qu'on voulait soulever parce que c'est comme pas comme dans une ville régulière, c'est pas comme dans une partie municipalisée, finalement, notre situation.

2125

Par contre, je reviens à mon terrain, et je voulais quand même savoir si, parce que dans le rapport, on a, chaque terrain a été identifié et chaque terrain, c'est bien noté, tout ça, c'est bien détaillé, mais le terrain de la Corporation, il y en a pas de page sur cet espace-là.

2130

Est-ce que ça a été fait? Si oui, est-ce qu'on peut l'avoir? Est-ce qu'on peut le voir?

2135

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily, madame insiste beaucoup.

2140

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Alors c'est sûr que tous les terrains dans le secteur à l'intérieur du sept cents mètres (700 m) ont été investigués, plus d'autres.

2145

Ce qu'on va faire, c'est qu'on va regarder le numéro de lot, c'est possible qu'on ait confondu, là, des numéros, puis on va vous revenir avec la réponse pour vous dire, bon, c'est semblable, ou c'est à tel endroit dans le document.

2150

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

Ça vous convient?

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

2155

Oui, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2160

Très bien.

YVON BÉDARD

2165

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Yvon Bédard.

2170

PAR M. YVON BÉDARD:

Merci monsieur le Président.

2175

J'aimerais peut-être faire une remarque, que monsieur Boily, il a répété à maintes reprises que la nécessité d'agrandir pour fournir de l'eau à cent mille (100 000) habitants, ça n'a rien à voir avec les questions qu'on pose. Les questions qu'on pose sont strictement pour notre sécurité et on encourage la Ville de Québec à poursuivre pour augmenter sa capacité de pompage.

2180

PAR LE PRÉSIDENT:

Je peux vous assurer que nous avons une batterie de questions là-dessus.

PAR M. YVON BÉDARD:

2185

Oui.

2190

La question qui m'anime ce soir, monsieur le Président, c'est la question de la fragilité de la montagne. J'entendais le spécialiste, tout à l'heure, qui parlait de décibels, en tous les cas, une expression qui permettait de faire voyager les particules dans le sol.

2195

Je me rappelle, j'étais à mon bureau, et pendant qu'on faisait les sondages au niveau du fleuve, on laissait aller probablement des bombes souterraines pour mesurer l'impact, etc. Si les particules voyagent à cette vitesse-là, pour dire que rendu chez moi, normalement, on devrait rien sentir, cette journée-là, j'ai fait un saut, et je dirais plus que monsieur indiquait tout à l'heure.

2200 Je reviens à la fragilité de la montagne. C'est que la falaise du secteur de Cap-Rouge est reconnue par l'ancienne Communauté urbaine comme une zone de contrainte, c'est-à-dire une zone réservée, une zone fragile. À cet égard, il y a un règlement qui est apparu et maintenant intégré à la réglementation de la Ville de Québec.

2205 Il y a eu de nombreux glissements de terrain dans le secteur. Si on remonte loin dans l'histoire, on peut en dénombrer même en se rendant, ne fut-ce que très court, au début du XX^e siècle, on se rend compte qu'il y a eu de très nombreux glissements de terrain et morts d'hommes s'ensuivent. Dans les annales plus récentes, depuis 70, on en dénombre trois (3) importants, dont le plus récent est de 1995 qui a causé, comme disait madame tout à l'heure, madame Samuel, des pertes matérielles très considérables.

2210 Compte tenu de ce que je viens de vous dire, puis compte tenu aussi que la falaise se situe dans une zone géologique de la faille Logan, même si les documents de l'étude indiquent qu'elle est tranquille, elle ne bouge pas, on est quand même assis sur la faille Logan; que le rapport Maranda du groupe de géotechnique du gouvernement du Québec recommandait d'éviter toute surcharge au sommet des pentes, le long du chemin de la Plage St-Laurent, dû à sa fragilité; que de nombreux glissements de falaise furent enregistrés; que des prévisions
2215 contenues dans le rapport Maranda furent, entre autres, vérifiées par la chute d'un immense bloc de pierre qui s'est détaché de la montagne, et ceci pas tellement loin de chez nous; or nos craintes que le promoteur, selon les documents, s'oriente vers l'excavation par tranchée avec un dynamitage important au cours d'une période relativement longue, nos craintes d'un glissement de terrain sont justifiées.

2220 Les effets de cisaillement des couches de roc auraient un impact important sur les puits, les fosses septiques, les fondations de résidences, les aménagements et la sécurité des résidents.

2225 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Bédard, j'imagine que vous arrivez à la question.

2230 **PAR M. YVON BÉDARD:**

J'arrive à la question.

2235 Compte tenu de ce que je viens de dire, est-ce que ce que le promoteur a prévu afin de pallier à la situation où les puits sont taris suite à un glissement de terrain, qu'est-ce que le promoteur a prévu pour les dommages causés aux fondations, aux fosses septiques et aux aménagements paysagers, même si tout à l'heure monsieur Boily en faisait un peu allusion.

2240

Alors nous, on recommande et on suggère d'avoir la technologie du forage orienté ou toute autre technologie qui n'utiliserait pas le dynamitage. La sécurité des résidents passe par cette stabilité de la montagne.

2245

Je voyais les inquiétudes du promoteur tout à l'heure, indiquer que la technologie qu'il s'apprête à utiliser, c'est le dynamitage. À cause que la technologie du forage orienté cause des problèmes. Je ne peux pas croire que rendu au XX^e siècle, on puisse pas trouver les technologies qui soient compatibles avec les besoins du promoteur. Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2250

Merci.

Alors donc qu'est-ce qui a été envisagé, monsieur Boily, pour tout problème qui pourrait survenir à des puits ou à des fosses septiques?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2255

Alors monsieur le Président, bien, à l'intérieur de la ville de Québec, il y a beaucoup de chantiers, plusieurs centaines par année, puis bien entendu, bien, on travaille pour l'ensemble des citoyens mais aussi pour les citoyens qui demeurent près de ces chantiers-là. Quand il y a quelque chose qui survient, n'importe quoi, un bris quelconque ou autre, la Ville en assume la réparation, les frais, le remplacement.

2260

Bien entendu, avant, pendant et après les travaux, il y a des suivis de toutes sortes, dépendamment du type de travaux qu'on fait. Ça peut être des analyses, ça peut être des photos qui sont prises, ça peut être une caméra qui s'assure qu'il y a rien qui survient.

2265

Mais une chose qui est sûre, c'est que la Ville, si durant les travaux, il arrive quelque chose, on va s'organiser pour circonscrire le problème, réparer les dommages et s'entendre avec le propriétaire, c'est ce qu'on fait, tout le temps.

2270

Alors s'il y a quelque chose qui fonctionne pas, on va donner un numéro de téléphone à l'ensemble des citoyens du secteur, ils vont pouvoir appeler vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), jour, nuit, fin de semaine, n'importe quand, appeler et on va se rendre immédiatement voir qu'est-ce qu'il en est, poser les gestes qu'il faut avec le propriétaire, s'entendre avec lui, puis compenser pour trouver le moyen de bien réparer.

2275

PAR LE PRÉSIDENT:

2280

Jusqu'à quel moment ces observations seraient acceptables par la Ville, après la fin des travaux. Parce qu'évidemment, il y a des observations des fois qui vont être visibles plusieurs mois après.

Si un puits, par exemple, ça à titre tout à fait hypothétique, a été fissuré et qu'il laisse passer une certaine contamination, peut-être ça va prendre quelques mois avant de se rendre compte que l'eau de consommation est impropre.

2285 Enfin, je vous pose la question comme ça, c'est...

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2290 Bien, je vous dirais à partir du moment où le citoyen le constate, là, il y a pas vraiment de moment très très loin après. On va avoir des analyses durant, pendant et après les travaux.

Si on constate quelque chose plus tard qu'on pourrait impliquer aux travaux, on va faire les études nécessaires pour voir. Puis si c'est le cas, il y a pas de problème, on va régler.

2295 Dans le cas d'un puits, c'est plus facile si on a des analyses avant, de voir s'il y a eu détérioration ou pas, puis quelles sont les causes de détérioration.

PAR LE PRÉSIDENT:

2300 Mais dans le cas des résidences, l'étude d'impact a été très claire, à partir de l'analyse que vous alliez faire à l'intérieur des résidences.

Pour les puits, c'était pas très clair, ni les fosses septiques. Vous allez faire une vérification préconstruction et post-construction?

2305

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, oui.

2310 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2315

On va faire une vérification avant, pendant et après. On va suivre ça aussi pendant les travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

2320

Puis pour les puits, ça va inclure la qualité de l'eau?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2325 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330 D'accord. Ça répond.

Alors si vous permettez, nous pourrions prendre une quinzaine de minutes de repos et nous continuerons avec monsieur Robert Tardif.

2335 Les personnes qui désirent s'inscrire à la visite publique devraient le faire dès maintenant à la table du registre. Merci.

2340 _____
SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
ROBERT TARDIF

PAR LE PRÉSIDENT:

2345

Monsieur Robert Tardif.

PAR M. ROBERT TARDIF:

2350

Bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

Bonsoir.

PAR M. ROBERT TARDIF:

2360

Je demeure sur la Plage St-Laurent et j'espère que ma question n'aura pas de redondance avec une autre qui a été posée ce soir. C'est pour vous prouver un peu notre inquiétude que nous avons à l'égard de ce projet-là.

2365

Lors de la présentation du projet par le promoteur à l'automne dernier, ce dernier indiqua clairement que la méthode de creusage serait laissée à l'entrepreneur lors de la demande de soumissions. Tantôt on a prétexté un peu le contraire, tant mieux!

2370

Alors cette façon de procéder, comme vous le savez, nous semble fort discutable, dans le contexte où le principal litige semble prendre origine sur cette méthode de creusage, à savoir le dynamitage.

2375

Tel que nous l'avons déjà fait part au promoteur lors de cette présentation à l'automne dernier, conséquemment à ceci, nous désirons savoir, monsieur le Président, si le promoteur, après réflexion, ne croit-il pas important, afin de répondre aux attentes des citoyens inquiets, d'orienter lui-même le dossier en demandant des soumissions en regard de la méthode de forage directionnel ou d'une autre méthode, si l'autre méthode - ou une autre méthode qu'on pourrait éviter le dynamitage. Alors c'est la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2380

Monsieur Rochon, il y a eu des exemples de forage directionnel au Québec qui ont réussi.

Est-ce que ces forages directionnels auraient réussi parce qu'ils n'étaient qu'exclusivement dans le roc? Pourriez-vous nous donner un peu le contexte de ces réussites?

PAR M. YVES ROCHON:

2385

Ce qu'on a pu avoir au niveau de ces données-là, c'est qu'il existe plusieurs cas de forages directionnels qui ont été effectivement effectués. À ma connaissance, peu de situations semblables à celle du promoteur au niveau du diamètre, c'est pas mal dans les plus gros diamètres, là, que je connaisse.

2390

PAR LE PRÉSIDENT:

Les plus gros diamètres?

2395

PAR M. YVES ROCHON:

Oui, les forages directionnels qu'on a vus dans le cadre de nos dossiers, c'est surtout pour faire passer des pipelines, des choses comme ça. Donc le diamètre est beaucoup plus court, là, plus petit.

2400

Il existe quelques cas aussi de forages directionnels mais dans des situations moins longues, mais ça peut, c'est pas nécessairement parce qu'un forage est pas dans le roc qu'il a pas réussi non plus, là. Il y a eu des cas où ce que ça a réussi, là. J'ai pas d'historique très précis, là, mais c'est pas non plus dès qu'on touche plus au roc, ça marchera pas.

2405

Sauf qu'il y a un facteur de risque qui est présent puis ce qu'on nous dit, les gens du terrain, les gens qui ont travaillé là-dessus nous disent effectivement qu'il y a un facteur de risque qui est présent, que le système ne fonctionne pas comme l'explique le promoteur, là.

2410

PAR LE PRÉSIDENT:

Vous avez suggéré – je vais arriver après ça au promoteur – vous avez suggéré au promoteur de procéder par géoradar, par sismique-réflexion, pour raffiner ou réduire l'incertitude relative au fait qu'on puisse ou non trouver des roches de telle taille.

2415

Est-ce que, alors finalement en réponse à cette recommandation qui venait de votre ministère, le promoteur a procédé avec deux (2) études géotechniques et au bout de la deuxième étude, finalement, il y avait une constatation qui se dégagait à l'effet qu'on pouvait, il est probable qu'on trouve des roches d'un diamètre de trois cents millimètres (300 mm) et plus dans le dépôt meuble. Donc j'imagine que c'est un élément important dans les considérants du promoteur.

2420

Maintenant, est-ce que vous croyez que ces approches que vous aviez suggérées peuvent donner un plus grand niveau de précision ou du moins réduire l'incertitude?

2425

PAR M. YVES ROCHON:

Je vais demander à madame Lesmerises de répondre à cette question.

2430 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien.

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

2435

Par rapport à ça, j'ai parlé avec le spécialiste du ministère des Transports jeudi dernier et lui, il m'a dit que les études qui avaient été faites par la Ville avaient été faites dans les règles de l'art, donc de ce côté-là, c'est satisfaisant.

2440

Mais il a rajouté qu'aucune étude pouvait donner de certitude absolue qu'on rencontrerait pas de "boulders". Quelques études permettent quelquefois de trouver des ensembles de "boulders", mais un par ci par là, c'est incertitude connue, là, on peut pas vraiment se fier.

2445

Et là, je pense qu'il reste un problème de coûts. Si ça coûte plus cher faire des études que de faire les travaux, là je pense que ça rentre en ligne de compte aussi, au point de vue économique, au niveau de l'évaluation.

PAR LE PRÉSIDENT:

2450

Excellent.

2455

Maintenant, je sais pas par où commencer. Il y a une chose que j'aimerais qu'on clarifie, monsieur Boily, votre position, elle est ambiguë, et tant et aussi longtemps qu'elle restera ambiguë, il va y avoir une tonne de questions sur le forage directionnel, non seulement de la part des citoyens, mais de la part de la Commission. Parce que vous avez laissé porte ouverte aux deux (2) dans l'étude d'impact, et donc forcément, tant la Commission que les participants se sont penchés sur le dossier en fonction de ces deux (2) portes ouvertes.

2460

Pour que ça soit clair, si c'était possible, monsieur Boily, ce soir, est-ce que les deux (2) portes sont ouvertes, oui ou non? Est-ce que les limitations que vous nous aviez présentées ce soir sont suffisantes pour que vous, comme promoteur, au nom du promoteur, vous dites, on laisse tomber le forage directionnel?

2465

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Donnez-moi trente (30) secondes, monsieur le Président.

2470 Monsieur le Président, si on faisait les travaux demain matin, avec les éléments qu'on a en main, il y aurait pas probablement de résultats de soumissions qui nous diraient que le forage directionnel est applicable ou que les coûts ou les contraintes qu'on a présentement sont enlevés.

2475 Les limitations qu'on a devant nous, tantôt on parlait, on a parlé entre autres des "boulders", mais il y a d'autres éléments, entre autres les rayons de courbure, il y a d'autres éléments qui font en sorte que la technique est limitante dans notre situation à nous, et avec ce qu'on a présentement comme études, avec ce qu'on a comme contacts et discussions, parce qu'on essaie de parler à tout le monde, notre vœu, ça c'est bien important, on est ici pour avoir le dossier qui a le moins d'impact possible. Et puis si on trouve ou on a une certitude à quelque
2480 part ou il y a quelque chose du genre, à meilleur coût, on va le faire.

Alors je voudrais pas fermer la porte, mais présentement, c'est clair qu'il y a pas
2485 personne qui nous a certifié: faites-vous-en pas les petits gars, on va faire les travaux, vous aurez pas de problème, on prend les garanties entre les mains, ça va sortir à l'autre bout.

C'est, au contraire, ce qui se dessine, c'est qu'on veut pas prendre ce risque-là, ça va
2490 dépendre ce que vous allez demander. Alors comme on disait tantôt, on paiera pas indéfiniment pour trouver une solution qui, présentement, est non applicable, là.

2490 PAR LE PRÉSIDENT:

Alors tout à l'heure à une de mes questions, votre collègue, je crois monsieur Maltais, a
2495 répondu qu'on pouvait envisager, théoriquement, une solution hybride, enfin qui suivrait la courbe supérieure et non inférieure, je sais pas si on se comprend.

Est-ce que cette solution-là serait fonctionnelle?

2500 PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Si vous permettez, monsieur le Président, là, avant que monsieur Maltais vous réponde,
2505 c'est important de comprendre que toutes les explications qu'il va vous fournir, que ce soit pour sa pleine longueur de travaux ou pour la demie des travaux, les différents facteurs limitants s'appliquent. Soit que le rayon de courbure devient plus important, il y a des questions aussi de bas-fonds pour des accumulations dans le type d'ouvrage qu'on ferait. Alors il y a toutes sortes d'éléments.

On a regardé cet élément-là de le faire entre les deux (2). C'est une situation qui a été
2510 regardée, on a présenté les deux (2), forage directionnel ou en tranchée, mais qu'on la fasse à moitié puis qu'on continue en tranchée ou des choses comme ça, ça a été regardé au niveau des impacts.

Alors si on en fait une partie en forage directionnel, on continue en tranchée, là, il y avait une partie d'excavation plus importante, il y avait aussi, même si c'était plus court, des rayons de courbure plus contraignants. Il y a des risques aussi au niveau des conduites existantes.

2515

En tout cas, on va tout vous expliquer ça, mais ce qu'il est important que les gens comprennent, c'est qu'on cherche la meilleure solution et ça l'a été regardé. On a essayé de voir tout ce qu'il était possible de faire pour faire en sorte qu'on ait le moins d'impact pour tout le monde.

2520

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est ce que vous comptez nous présenter demain, j'imagine, parce que ce soir...

2525

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, ou tout de suite, on peut régler l'ambiguïté.

PAR LE PRÉSIDENT:

2530

Allons-y!

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2535

Alors je vais passer la parole à monsieur Maltais.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2540

PAR M. DENIS MALTAIS:

Alors monsieur le Président, je vais faire abstraction, on avait parlé lors de la présentation au début, de quatre (4) facteurs contraignants, je vais faire abstraction du premier facteur parce que là on parle de la méthode hybride, donc à ce moment-là, on partirait le forage comme on voit, avec la machine qu'il y a là, et avec le profil, au niveau du profil, monsieur le Président, alors vous voyez, on s'en va ici, comme ça.

2545

Là, si on suit la courbe actuelle, là, puis on vient sortir, mettons, à quinze mètres (15 m) de profond, et rendu là, à ce moment-là, on continue en tranchée, ça va nous amener à une excavation de quinze mètres (15 m) de profond et là, je fais référence à l'étude de géotechnique où ce qu'on a présenté, à la page 4-10 du rapport, à la figure 4-2, on présentait tout si on faisait la méthode en tranchée, les coupes types de tranchée.

2550

2555 Vous voyez, monsieur le Président, une excavation de quinze mètres (15 m) nous amène à une largeur d'excavation au sommet, autrement dit dans le lit du fleuve, cent huit mètres (108 m) de largeur. C'est à peu près trois cent cinquante pieds (350 pi). C'est une excavation assez difficile à réaliser. Et avec évidemment une grande superficie au niveau de l'impact sur le lit du fleuve.

2560

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais votre foreuse ne pourrait pas remonter, au lieu de la laisser à une profondeur de quinze mètres (15 m)?

2565

PAR M. DENIS MALTAIS:

On n'aura pas le choix parce qu'il faut penser, monsieur le Président, que si on remonte, là, on peut pas remonter à la verticale parce qu'il faut penser que la conduite, la conduite qu'on installe, il faut la tirer par après.

2570

Donc si je tourne carré, comme on dit, la conduite, elle tournera pas. Il faut penser qu'on a une conduite qui est trois pouces (3 po) d'épaisseur ou environ soixante-quinze millimètres (75 mm) d'épaisseur, donc c'est pas une conduite qu'on est capable de plier facilement, là. Donc je suis obligé, moi là, d'y aller avec un très très grand rayon. Donc on peut pas excaver, comme vous dites, puis remonter rapidement. C'est pas possible.

2575

Donc voilà la difficulté, là, du forage hybride avec un assez grand impact sur le lit...

2580

PAR LE PRÉSIDENT:

Et vous dites que si c'était la ligne du bas, donc on arrête celle-ci, là évidemment il y aurait, j'imagine, des matériaux meubles, une quantité de matériaux meubles trop importants. Ça serait quoi le facteur limitant, ici?

2585

PAR M. DENIS MALTAIS:

Non non. Le profil, c'est parce que là on parlait de la méthode hybride...

2590

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui oui.

PAR M. DENIS MALTAIS:

2595

... donc autrement dit, nous. on fait notre forage et on arrête, supposons, à la limite entre le gris et le jaune, à ce moment-là, je suis obligé de faire une excavation, là, en fait c'est seize mètres

(16 m), mais là j'ai calculé à quinze mètres (15 m), c'est une cinquantaine de pieds de profond, rendu là.

2600

PAR LE PRÉSIDENT:

Et quand vous faisiez référence au fait que si la foreuse rencontrait une roche de trois cents millimètres (300 mm) et plus, bien, il faudrait utiliser une pelle hydraulique pour aller dégager la roche et continuer. Est-ce que ça, c'est toujours faisable?

2605

PAR M. DENIS MALTAIS:

Je vais passer, si vous voulez, monsieur le Président, la parole à monsieur Juneau qui va vous expliquer un peu la question des têtes de forage, peut-être pour que ça soit important de mentionner qu'on n'utilise pas les mêmes têtes de forage qu'on soit dans le roc, parce que des gens pourraient se demander, comment se fait-il, là, que je suis capable de passer dans le roc, puis une fois que je suis rendu dans les matériaux meubles, un petit "boulder" m'empêche de fonctionner puis dévie de ma course.

2610

2615

PAR LE PRÉSIDENT:

Non, non, mais vous devez le savoir quand est-ce que vous touchez une roche, il me semble?

2620

PAR M. DENIS MALTAIS:

Oui. Bien à ce moment-là, la tête de forage dévie puis ça fonctionne pas. L'opérateur le sent, puis ça fonctionne plus.

2625

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous localisez l'endroit où il y a la roche?

2630

PAR M. DENIS MALTAIS:

On localise et, à ce moment-là, on devient obligé d'aller faire une excavation, immédiatement, pour aller chercher la tête de forage. Ou on peut décider de reculer et de recommencer complètement l'opération.

2635

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis si vous reculez et vous recommencez, à ce moment-là, vous tassez par le fait même la roche?

2640

PAR M. DENIS MALTAIS:

Non, il va carrément faire un autre forage en passant à côté, mais en prenant un chemin, si on veut, un petit peu différent, mais toujours en allant cibler le même point d'arrivée.

2645

PAR LE PRÉSIDENT:

OK.

2650

PAR M. DENIS MALTAIS:

Et ça, monsieur le Président, je peux vous mentionner qu'il y a eu des travaux identiques qui ont été faits à l'automne 2002 pour l'émissaire de l'usine Couture, Alex Couture...

2655

PAR LE PRÉSIDENT:

À Charny.

PAR M. DENIS MALTAIS:

2660

À Charny, et les travaux ont connu ce genre de difficultés et ont été repris, comme je vous dis, ils ont reculé et ils ont parti, ils ont fait un autre forage pour cibler le même point.

PAR LE PRÉSIDENT:

2665

Et ils ont réussi?

PAR M. DENIS MALTAIS:

2670

Ils ont fini en excavation, les travaux, et pour un plus petit diamètre. Beaucoup plus petit, on parle de dix pouces (10 po).

Les photos, en réalité, viennent de là. C'est des photos prises juste sur la rive sud, à côté du pont de Québec. Ce forage-là s'est également fini en tranchée, s'est fini en tranchée, ils ont pas été capables de le faire complètement. Pour un plus petit diamètre.

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2680

PAR M. ROBERT TARDIF:

Monsieur le Président, si vous permettez, une deuxième question, s'il vous plaît.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, allez-y.

2690

PAR M. ROBERT TARDIF:

Alors, vous avez établi un peu le préambule à ma deuxième question. Comment fait-on pour établir le coût du projet à quatorze virgule six millions (14,6 M\$), si la méthode n'est pas retenue? À tout le moins, si on veut établir un budget de quatorze point six millions (14,6 M\$), et on dit qu'on est ouvert à toutes les hypothèses, on a calculé combien coûterait la méthode directionnelle.

2695

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily, vous avez tout à l'heure, dans votre présentation, d'abord indiqué un budget qui était supérieur à celui de l'étude d'impact, j'imagine que c'est une mise à jour. Donc c'est quatorze virgule six (14,6 M\$), dans l'étude d'impact on parlait de onze virgule quelque chose.

2700

2705

Ce montant-là s'applique exclusivement à la méthode en tranchée?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui, monsieur le Président. Pour faire notre estimé présentement, on l'a fait avec des données plus sûres qui est la méthode en tranchée, puis on a aussi, on va vous déposer un nouvel estimé qui tient compte de tous les éléments, là, pour être à quatorze point six millions (14,6 M\$).

2710

PAR LE PRÉSIDENT:

Avec quatorze point six millions (14,6 M\$), est-ce que votre subvention, la subvention gouvernementale sera plus grande? Est-ce qu'elle est proportionnelle au coût du budget?

2715

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Présentement, on a un dépôt, bien c'est parce qu'au niveau de la Ville, on dépose des projets pour des demandes de subventions, on a fait une première demande de sept millions (7 M\$). Rien ne va nous empêcher d'aller voir le gouvernement pour essayer de voir si on

2720

2725 pourrait avoir une subvention additionnelle et là, on peut pas répondre pour le gouvernement.
On a présentement seulement pour sept millions (7 M\$) de subvention. Bien c'est la moitié, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2730 Sept millions (7 M\$), ah! Parce que dans l'étude d'impact, on parle de trois millions (3 M\$).

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2735 Oui c'est ça, c'est la moitié d'applicable de sept millions (7 M\$) de travaux, à peu près trois millions (3 M\$), là. La subvention, oui, c'est trois millions (3 M\$), monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

2740 La subvention serait de trois millions (3 M\$).

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

C'est parce que c'est cinquante pour cent (50 %) de la valeur à peu près des travaux, là.

2745 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord, d'accord. OK.

Mais en fait, c'est quel organisme, c'est une subvention de qui?

2750

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Ce sont les programmes du gouvernement concernant les infrastructures "municipaux".

2755 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Les infrastructures, OK.

Donc c'est pas vraiment proportionnel?

2760

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Non.

2765 **PAR M. ROBERT TARDIF:**

Est-ce que, par extension, je pourrais demander si le document a été réalisé à partir de soumissions ou bien si c'est à partir de budgets qu'on établit le quatorze six millions (14,6 M\$)?

2770 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Quatorze point six (14, 6M\$).

2775 **PAR M. ROBERT TARDIF:**

Oui, est-ce qu'il serait possible d'aller en soumissions, vers l'autre méthode? Si on arrive, on dit, ça coûte quatre-vingt-cinq millions (85 M\$) faire l'autre méthode, là, on pourrait avoir un comparatif.

2780 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien c'est-à-dire...

2785 **PAR M. ROBERT TARDIF:**

Que ça soit difficile à réaliser ou même irréalisable à cause des coûts...

PAR LE PRÉSIDENT:

2790 C'est-à-dire, il y a quand même une indication dans l'étude d'impact. Dans l'étude d'impact, on indique que les deux (2) approches coûtent grosso modo onze millions (11 M\$), à quelques milliers de différence, là. Onze millions X et onze millions Y.

2795 Est-ce que vous pourriez, vous avez les chiffres exacts, s'il vous plaît, dans l'étude d'impact? Donc ce sont à la fois le coût pour la méthode en tranchée et pour le forage directionnel.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2800 C'est important, monsieur le Président, de préciser, quand on a fait notre estimé pour le forage directionnel, c'est qu'on comparait avec des diamètres plus petits ou habituellement ça se ressemblait, là.

2805 Maintenant, pour ce diamètre-là, c'est pas évident de trouver quelqu'un qui peut nous fournir un prix, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

Voilà!

2810

ANDRÉ STAINIER

2815 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur André Stainier, s'il vous plaît.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2820

Oui, monsieur le Président, je voudrais changer un peu de sujet pour profiter de la présence de la représentante de Pêches et Océans et je reviendrais sur les questions de forage une autre fois.

2825

Je me réfère à ce que j'ai lu dans l'étude d'impact quant à l'évaluation des impacts sur la faune, c'est ça, les impacts sur la faune des deux (2) méthodes. C'est assez détaillé, les grands tableaux, là, avec toutes sortes de colonnes. Je relis quelques exemples, le dynamitage, oui, donc il y a les impacts du dynamitage, les impacts de l'excavation, c'est à ces choses-là que je vais me tenir. Et on en évalue la valeur, on en évalue l'importance, et puis enfin, on en évalue ce qu'on appelle l'impact résiduel après mesures d'atténuation.

2830

Je lis par exemple, enfin c'est des choses que moi, je retiens, le dynamitage sur les invertébrés, la valeur est faible, l'importance est faible; sur l'ichtyofaune, la valeur est grande mais l'importance est faible; sur l'avifaune, le dynamitage a une valeur grande, et une importance forte.

2835

Quant à l'excavation, sur les invertébrés, la valeur en serait faible et l'importance en serait négligeable; sur l'ichtyofaune, la valeur serait grande puis l'importance moyenne; sur l'avifaune, la valeur grande et l'importance forte. Et de plus, après, en ce qui concerne le facteur résiduel, on dit, dans tous les cas, il est au maximum faible, en fait souvent négligeable, et même on ose dire nul.

2840

Alors ma question c'est: comment le promoteur justifie-t-il ces évaluations qu'il fait de la méthode en tranchée sur la faune? Comment concilier ces évaluations avec le fait qu'on reconnaît en même temps qu'il s'agit d'impacts souvent mortels pour les individus, d'impacts de destruction pour ce qui est des habitats, et que les mesures d'atténuation avancées ne semblent pas pouvoir avoir grand effet.

2845

2850 On parle d'organisation de calendrier, d'organisation de l'horaire. Moi, je n'appelle pas
ça des mesures d'atténuation. Enfin, ça c'est mon opinion. Mais en tout cas, je ne comprends
pas comment on peut attribuer des valeurs et des importances aussi faibles à des impacts aussi
réels, aussi importants et aussi définitifs.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855 Monsieur Rochon, est-ce que l'étude, quand vous faites la recevabilité de l'étude, vous
examinez ces aspects?

PAR M. YVES ROCHON:

2860 Oui, quand on fait l'analyse de recevabilité, on la fait en consultation avec plusieurs
organismes. Ce qu'on va vérifier, c'est les méthodes inventaires, les analyses effectuées
répondent aux règles de l'art. Par exemple s'il y a eu des inventaires faune ou ichtyofaune, ou
si au niveau des espèces menacées, si les listes ont été consultés, s'il y a eu des inventaires
2865 terrains. On a une foule d'organismes qu'on consulte là-dessus.

Et vous avez d'ailleurs une copie de toutes ces correspondances-là qui est au dossier,
qui est rendue publique, et disponible sur Internet, c'est je pense la cote, je sais plus trop
laquelle...

2870

PAR LE PRÉSIDENT:

R8, je crois.

2875 **PAR M. YVES ROCHON:**

R8.

PAR LE PRÉSIDENT:

2880

6, R6.

PAR M. YVES ROCHON:

2885 Donc ça, c'est la façon dont on travaille.

Maintenant, au niveau de l'évaluation des impacts, là on rentre plus dans un élément de
jugement. Le promoteur dépose une méthode, présente une méthode et fait souvent un
jugement, il y a un jugement de valeur qui fait appel à plusieurs composants, plusieurs
2890 éléments, plusieurs critères. Et ça, c'est chaque promoteur, chaque spécialiste, c'est le
consultant qui va faire ça, a à déposer une méthode puis s'assurer que cette méthode-là, on

peut comprendre son raisonnement puis on peut comprendre la démarche du promoteur, que le promoteur fait.

2895 Mais il reste quand même que là, on tombe dans un domaine où ce qu'on va parler de valeur, de valeur sociale des fois, ou des choses comme ça. Et là, on tombe dans un élément de jugement où nous autres, suite à l'analyse de recevabilité, une fois que l'étude est rendue publique, tout ça, nous, en parallèle, suite à cette étape-là, on fait notre propre analyse des impacts et là, le jugement des experts, on consulte encore notre batterie d'experts, puis là, à ce moment-là, le jugement peut varier.

2900
Autrement dit, il peut y avoir une position du promoteur sur un impact qui est X puis une position d'un spécialiste de chez nous qui est Y et là, il faut définir, il faut essayer de comprendre pourquoi il y a une distance et prendre position dans notre recommandation technique sur le projet.

2905 C'est un peu la façon qu'on fonctionne sur l'analyse, ce qu'on appelle l'analyse environnementale.

2910 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excellent, merci.

2915 Monsieur Boily, comment le promoteur a procédé pour justement établir ce jugement de valeur? Est-ce que c'est une personne, est-ce que c'est un groupe de personnes?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

2920 Alors si vous me permettez, monsieur le Président, c'est Christian Gagnon de Dessau Soprin qui va répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

2925 Très bien.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

2930 Alors monsieur le Président, effectivement, comme l'a mentionné monsieur Rochon, les valeurs qui sont octroyées aux diverses composantes environnementales sont déterminées à partir des connaissances, là, que nous avons de la littérature, des spécialistes qui nous fournissent les données de base, et des connaissances qu'on acquiert aussi au cours des inventaires que nous réalisons sur le terrain.

2935 À partir de ces connaissances-là, les spécialistes chez nous se réunissent pour déterminer ou octroyer une valeur que nous pondérons aussi en fonction des diverses composantes que nous rencontrons, que nous inventorions dans le milieu naturel.

2940 Alors à partir de ces connaissances-là, nous dressons un tableau des valeurs des diverses composantes environnementales, et ce tableau-là, après ça, nous sert à déterminer nos impacts, là, à l'aide du tableau dont monsieur Stainier faisait référence, là, qui est un peu plus loin dans la méthode.

PAR LE PRÉSIDENT:

2945 Juste pour qu'on comprenne bien, quand vous dites "nous faisons ceci", "nous", est-ce que c'est une personne, la personne experte qui fait le dossier?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

2950 Non. Puis comme vous pouvez constater, au début de l'étude d'impact, il y a une batterie de spécialistes chez nous qui sont mis à contribution pour faire les inventaires, donc dans l'équipe on a plusieurs biologistes qui ont été appelés à travailler sur le terrain, à réaliser les travaux d'inventaires...

2955 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais pour porter le jugement de valeur?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

2960 Et pour porter le jugement de valeur, c'est lorsqu'on décrit les composantes et on se réunit pour justement évaluer ou pondérer dans le tableau les valeurs environnementales.

PAR LE PRÉSIDENT:

2965 Donc c'est l'équipe?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

2970 C'est l'équipe qui fait le travail, effectivement.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 D'accord.

Monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

2980 Bien, on nous répond toujours par des "la méthode", et bien sûr, nous, nous posons des questions sur le jugement qui a été fait. Et on se défend en se référant à des ministères qui, lorsqu'on lit quand même bien ce qu'ils ont à dire, commencent par être assez exigeants dans leurs demandes de précision et puis finissent par dire, oui, bon, on va s'arrêter là.

2985 Ma question est quand même, disons, précise, puisque question il doit y avoir: comment peut-on parler de mort d'individus, animaux, et de destruction définitive d'habitats comme n'étant pas à prendre sérieusement ou fortement en considération, puisqu'on aboutit à du négligeable ou du nul. En se rappelant qu'on parle de quatre cent cinquante mètres (450 m), pas de cinq mètres (5 m) ou de dix mètres carrés (10 m²) comme on le dit à propos d'une autre installation.

2990 Quatre cent cinquante mètres (450 m) creusés sur, si je comprends bien, soixante mètres (60 m) de large, et dans l'ordre de seize mètres (16 m) de profond. Il est évident qu'il y a des tas d'habitats là-dedans, là-dessus et là-dedans, qui sont définitivement détruits. Il est évident, moi je peux me permettre évidemment de parler ainsi, mais que X dynamitage pendant 2995 seize (16) jours vont tuer un nombre assez important d'individus.

Alors moi, comment se fait-il qu'on en reste à du négligeable, à du faible, est-ce que c'est pour échapper la question ou est-ce que c'est sérieux? Et comment, si c'est sérieux, comment peut-on expliquer ça?

3000

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3005

Alors je vais poser la question à monsieur Boily. Ensuite, je transférerai à madame Veilleux puisque vous avez touché particulièrement – pardon?

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

3010

Oui, Pêches et Océans a été assez exigeant dans ses...

PAR LE PRÉSIDENT:

3015 C'est ça, pour voir comment est-ce qu'il peut y avoir compensation des habitats, parce que vous avez fait référence aux habitats, aux pertes d'habitats.

Alors monsieur Boily, vous êtes interpellé.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3020

Je vais céder la parole, si vous me permettez, donnez-moi trente (30) secondes, là.

Monsieur Gagnon va continuer de répondre à la question, monsieur le Président.

3025

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

3030

Alors monsieur le Président, si je comprends bien, monsieur Stainier veut savoir pourquoi on arrive, dans la majorité des cas, dans les impacts que nous avons identifiés, pourquoi on arrive à des impacts faibles, sinon négligeables.

3035

Eh bien, dans la majorité des cas, ce que nous avons fait, c'est après avoir évalué l'impact, nous avons proposé des mesures d'atténuation justement pour éviter qu'il y ait impact au niveau de la faune aquatique. Et dans ces mesures d'atténuation là, nous appliquons diverses méthodes dont les lignes directrices qui nous sont formulées par Pêches et Océans et notamment les lignes directrices qui sont spécifiées et que nous avons mis en annexe de l'addenda numéro 1, qui sont l'étude de Wright et Hopki, et qui font mention justement de mesures à prendre au moment où il y a des travaux de dynamitage.

3040

Ça c'est une des mesures, mais nous avons d'autres mesures aussi que nous proposons dans les mesures d'atténuations qui sont présentées dans l'étude d'impact également.

3045

PAR LE PRÉSIDENT:

3050

Prenons un exemple, parce que si on parle très large, ça va être difficile. Prenons un exemple. Le poisson! Vous avez proposé une série de mesures d'atténuation et on a un résultat X.

3055

Maintenant, en dépit de ça, vous indiquez, si nous avons quand même une forte mortalité de poissons, nous allons devoir prendre d'autres mesures. Donc il est clair que dans un cas comme celui-ci, les mesures de mitigation que vous avez proposées sont incertaines ou revêtent un grand niveau d'incertitude.

3060

Alors dans ce cas-là, monsieur Stainier, au fond, vous me corrigerez si je vous résume mal, monsieur Stainier dit, comment dans ce cas-là, quand vous-mêmes vous évoquez la possibilité d'un grand nombre de mortalité au niveau des poissons, vous avancez le terme "impact négligeable"? Vous voyez?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

3065 En fait, lorsqu'on invoque un grand nombre de mortalité, c'est avant les mesures
d'atténuation. C'est qu'on appréhende un impact sur les poissons et c'est à ce moment-là qu'on
examine les mesures d'atténuation qu'on est en mesure de prendre pour éviter que ces
impacts-là surviennent, et on utilise les moyens qui sont connus et qui sont disponibles et que
nous avons déjà utilisés ou que d'autres ont utilisés dans des conditions similaires.

3070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Je vais vérifier quelque chose avant de vous revenir là-dessus.

3075 Donc ma question était bonne, quand je référais à votre étude, vous indiquez que c'est
le suivi après l'application des mesures d'atténuation, c'est le suivi qui en cas de forte mortalité,
vous amènerait à adopter d'autres mesures de mitigation?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

3080 Effectivement, il y a toujours une part d'incertitude, là, lorsqu'on travaille dans le milieu
naturel...

PAR LE PRÉSIDENT:

3085 Non non non, c'est pas que je veux un absolu, mais je dis tout simplement, quand vous
évoquez une chose comme ça, la réflexion de monsieur Stainier, c'est de dire, quand vous
admettez quelque chose comme ça, c'est difficile après ça d'aller indiquer que l'impact est
négligeable. Vous voyez!

3090 C'est pas Joseph Zayed, le président, qui parle, j'essaie de résumer monsieur Stainier.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

3095 Et l'important au niveau du BAPE, c'est que c'est négligeable et c'est faible, ça cumule
les uns avec les autres, et ce qu'on appelle l'impact cumulatif est biaisé, l'analyse en termes
d'impact cumulatif est biaisée.

3100 Moi, j'ai pris des exemples, parce que c'est ce qui nous touche le plus des impacts sur
la faune et de l'évaluation dévaluante, enfin, qui est selon moi, faite. Mais si on prend
l'ensemble des impacts d'un projet comme cela, et qu'au nom de l'incertitude, on prend toujours
la meilleure des solutions, il est probable, mais pas certain, que ça ne sera que faible et si
c'était pas faible, on ferait quelque chose.

3105 C'est bien de le dire une fois, mais si on le dit sur cinquante (50) impacts différents, on biaise complètement la notion d'impact cumulatif d'un projet comme celui-là qui, je le répète, porte sur quatre cent cinquante mètres (450 m) du lit du fleuve, soixante mètres (60 m) de large.

3110 Pour moi, c'est pas un petit trou dans le fleuve qu'on va faire!

PAR LE PRÉSIDENT:

3115 Alors j'ai vu que vous aviez terminé sous forme de question, je vais comprendre que c'était votre question.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

3120 Je voudrais quand même apporter ma deuxième question, vous l'avez abordée tout à l'heure, c'est la même chose, et je voudrais que Pêches et Océans s'exprime.

3125 Bien sûr, Pêches et Océans a admis que des corrections ou des précisions avaient été apportées, mais aussi bien Faune Québec que Pêches et Océans, le 28 juillet pour le premier et le 3 août pour le deuxième, dit: et comment se fait-il que vous ne donniez rien sur la compensation des habitats que vous allez détruire. Où en est-on avec la compensation des habitats. Moi, je ne l'ai trouvé nulle part.

La première que j'en ai vu, c'est sur l'écran ici ce soir, qu'il y a eu une ligne, à un moment donné, compensation des habitats, mais aucun détail. Et en fait, il y a rien.

3130 Alors qu'est-ce que Pêches et Océans pense de cela? Est-ce qu'ils acceptent que les travaux se fassent sans qu'on ait annoncé comment les habitats éventuellement détruits seront compensés?

PAR LE PRÉSIDENT:

3135 Alors peut-être je laisserais d'abord au promoteur le soin de présenter un peu les pertes d'habitats et ensuite, demander à madame Veilleux si la compensation à laquelle vous avez pensé semble satisfaisante à ses yeux.

3140 Maintenant, juste avant de l'aborder, pour être sûr de ce que nous allons aborder, parce qu'il y a une partie de la perte d'habitats qui est reliée à la chambre, à la construction de la chambre de raccordement, alors deux-trois (2-3) petites questions.

3145 La chambre de raccordement, si elle se fait, si vous utilisez la méthode en tranchée, elle se ferait du côté est ou ouest?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Du côté ouest.

3150

PAR LE PRÉSIDENT:

Ouest.

3155

Monsieur Rochon, est-ce que du côté ouest, c'est acceptable pour le ministère?

PAR M. YVES ROCHON:

Je vais demander à madame Lesmerises de répondre à la question.

3160

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

Qu'elle se fasse du côté ouest ou du côté est, je pense que les travaux se ressemblent de toute façon, pour la chambre de raccordement.

3165

PAR LE PRÉSIDENT:

Les travaux de la chambre elle-même, oui.

3170

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

3175

Mais pas les impacts. Les impacts au niveau du mur et de la grève sont différents du côté ouest que est.

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

3180

Ça, je suis d'accord, mais on veut quand même de toute façon, je pense dans l'étude d'impact, c'était bien précisé, que le mur était à refaire. Donc qu'on la fasse du côté ouest ou du côté est, le mur étant à refaire, on veut le refaire en enrochement.

3185

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien. Donc pour le ministère...

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

3190

Pour moi, ça se ressemble comme travaux.

PAR LE PRÉSIDENT:

3195

Très bien. Donc on comprend que ça sera fait du côté ouest.

Maintenant, allez-y monsieur Boily.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3200

Avant de passer aux éléments de compensation, je vais laisser monsieur Patrick Charbonneau répondre à la question.

3205

Je veux quand même repréciser un élément tantôt qui a été dit par monsieur Gagnon, qui est important. Ce genre de travaux là ou d'analyses, il y a quand même des expériences vécues, il y a quand même des travaux qui ont démontré, on fait quand même pas les choses à l'aveuglette. C'est juste qu'on n'est pas certain de tout, puis si jamais, ça peut arriver que quelque chose ne fonctionne pas, c'est là qu'on met des éléments du genre.

3210

Mais il faut pas oublier qu'avec les gens des divers gouvernements, on s'assure de créer le moins de dommages possible en fonction de ce qui a été fait partout ailleurs, là, on réinvente pas la roue.

3215

Alors l'étude qu'on a entre les mains, c'est une étude sérieuse, les éléments qui sont mis dedans sont des choses standard, qui sont faits à peu près partout dans les différents chantiers. Alors on n'a pas mis des cotes aléatoires, là. C'est important, là.

3220

C'est en fonction de ce qu'on fait, de ce qu'on a vécu puis de ce que les spécialistes ont vu. Si, si, s'il arrive quelque chose, on cherchera d'autres solutions, à voir ce qu'on peut faire.

Je vais passer la parole à monsieur Charbonneau pour ce qui est des éléments compensatoires.

PAR M. PATRICK CHARBONNEAU:

3225

Alors oui, monsieur le Président, le projet présente des aménagements compensatoires. Ici, on a un bilan des pertes d'habitats qui ont été évaluées.

3230

Alors en pertes temporaires, on évalue douze mille six cents mètres carrés (12 600 m²) principalement lors de l'excavation, alors qu'en pertes permanentes, on évalue que le bloc de prise qui va être réaménagé empiètera de trente mètres carrés (30 m²) de plus. Le nouveau

bloc de prise sur la nouvelle conduite aura une superficie de cinquante-quatre mètres carrés (54 m²) et l'enrochement derrière la station de pompage, de quatre cent vingt mètres carrés (420 m²). Pour un total de cinq cent quatre (504 m²).

3235

Alors voici l'état actuel du mur de soutènement. On voit que les glaces l'ont fortement endommagé. Il y a même un trou à la surface, on voit ici des panneaux, là, pour empêcher les gens d'approcher. Donc il y a un problème de sécurité en haut du mur de soutènement.

3240

Alors voici l'enrochement proposé derrière la station de pompage. On parle d'un enrochement de gros gabarit derrière la station. La photo que vous voyez en haut, c'est un enrochement qui a été fait à l'est de notre zone d'étude, qui se trouve sur la plage Jacques-Cartier. Vous avez les spécifications de l'aménagement proposé.

3245

Maintenant, comme aménagements compensatoires, parce qu'il faut comprendre que le quatre cent vingt mètres carrés (420 m²) derrière la station de pompage empiète sur l'habitat du poisson, alors donc on propose d'aménager le parc municipal qui se trouve à l'est de la station de pompage à même le terrain de la Ville. Il y aura donc pas empiètement dans l'habitat du poisson, donc c'est ça, il y aura un cinq mètres (5 m) de largeur qui sera pris dans le terrain de la Ville.

3250

Là on voit ici, à marée haute, à marée basse, de quoi a de l'air le marais à forte densité. Et puis on se rend compte que où va être l'aménagement devant le parc, c'est un mur de soutènement qui est encore là, donc il devrait y avoir une plus-value au niveau de l'aménagement, au niveau paysager et au niveau de la faune aussi, parce qu'on parle d'un génie végétal, l'enrochement sera naturalisé.

3255

Encore en haut, la photo que vous voyez à droite, c'est un aménagement qui se trouve à l'est de notre zone d'étude, tout près d'ailleurs, sur la plage Jacques-Cartier.

3260

Il y a un autre aménagement qui a été présenté dans le rapport addenda. C'est la mesure d'atténuation V4, au niveau du milieu visuel. Il s'agit d'un recouvrement, une fois que la tranchée sera remblayée, il s'agit d'un recouvrement avec un matériel de plus faible gabarit qui va pouvoir permettre la colonisation par le scirpe américain. Là, on parle, par exemple, de c'est soit que ça peut être des transplantations de rhizomes qui peuvent se faire, ou bien c'est une colonisation naturelle par le scirpe américain.

3265

Alors à ce moment-là, on parle d'une augmentation potentielle de la superficie du marais de deux mille quatre cent soixante mètres carrés (2460 m²). C'est la superficie d'excavation qui va être faite dans la zone de marée.

3270

C'est tout.

PAR LE PRÉSIDENT:

3275

On vous remercie.

Madame Veilleux, est-ce que vous avez une opinion?

3280

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

Oui, bien sûr.

3285

Premièrement, je tiens à vous préciser que pour ce qui est de – moi j'avais posé des questions supplémentaires pour les travaux en berge d'enrochement, de réfection du mur de soutènement. C'est la première fois que je vois les chiffres, là, on parle d'un empiètement de quatre cent vingt mètres carrés (420 m²).

3290

Donc à cette étape-ci, moi, j'ai une analyse préliminaire des pertes d'habitats du poisson que va causer le projet, mais j'ai pas terminé mon analyse justement parce qu'entre autres, j'attendais des précisions concernant les empiètements.

3295

Maintenant, nous, on a évalué, si vous voulez, le projet puis les pertes d'habitats du poisson, un petit peu dans le même sens que le consultant. C'est-à-dire que le projet, pour nous, se décortique, d'une part les aménagements en berge, d'une part l'emprunt du bloc de prise d'eau. On sait, ça, précisément que ça a cinquante-quatre mètres carrés (54 m²) d'empiètement dans une aire d'alimentation puis de déplacement général pour le poisson. Donc ça, ce cinquante-quatre mètres carrés là (54 m²), actuellement, c'est la seule donnée, si vous voulez, précise de la perte d'habitat du poisson concrète que j'ai, moi, dans mon analyse actuellement.

3300

Maintenant, en fonction des nouvelles informations, il va falloir que je réévalue pour, en bout de ligne, arriver à une perte permanente.

3305

Pour ce qui est des pertes temporaires, qui concernent les travaux en tranchée, Pêches et Océans considère justement que c'est des pertes temporaires, donc pour ça, on va s'assurer qu'il y a des atténuations maximales et que ça ne causera pas de diminution de la capacité de production de l'habitat du poisson, que ça causera pas une diminution significative de l'habitat du poisson.

3310

Donc tout ce qui est de la tranchée, c'est une perte temporaire. Pour les pertes temporaires, Pêches et Océans n'a pas l'habitude de demander de compensations comme telles.

3315

Puis à l'heure actuelle, pourquoi nous, on n'était pas rendu à l'étape de parler de la compensation, pour la seule et bonne raison qu'on n'a pas tout à fait terminé de statuer sur

quelle est l'ampleur de la perte et donc ça, c'est, pour nous, dans notre processus d'analyse, c'est vraiment la première étape, là.

3320 Quand on a statué sur l'ampleur de la perte, bien là, à ce moment-là, on essaie de la diminuer encore plus si c'est possible, de l'atténuer au max et à ce moment-là, la perte résiduelle qui va être la perte, voyons, définitive, permanente, à ce moment-là, quand on la juge acceptable, on regarde la possibilité de compenser pour cette perte-là.

3325 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez-vous éventuellement nous transmettre un avis écrit?

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3330 Oui! Oui oui oui oui, bien c'est-à-dire qu'on va répondre au promoteur, mais vous voulez dire à la Commission pour...

PAR LE PRÉSIDENT:

3335 Oui.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3340 Ah oui, je vais le faire.

PAR LE PRÉSIDENT:

3345 D'accord.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

Tout à fait, oui.

3350 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Ça serait gentil.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3355 D'accord.

PAR LE PRÉSIDENT:

3360 Merci.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3365 Si vous me permettez, monsieur le Président, j'avais oublié de vous préciser effectivement cet élément-là, on est en discussion pour voir...

PAR LE PRÉSIDENT:

3370 Bien, c'est ce que j'ai déduit, là.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

... puis on est prêt à faire tout ce qui va nous être demandé et plus.

3375 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Très bien, merci.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

3380 Et comment en aurons-nous connaissance, nous, les gens qui sont consultés.

PAR LE PRÉSIDENT:

3385 Ces documents, ce seront des documents publics.

PAR M. ANDRÉ STAINIER:

3390 Avant le 6 mars.

PAR LE PRÉSIDENT:

3395 Bien, dès que je les recevrai, dès que la Commission les recevra de madame Veilleux, ils seront publics et accessibles dans les centres de documentation et dans le site Internet.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3400 Oui, moi je vais m'arranger pour vous formuler une réponse écrite dans le courant de la semaine.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah mais excellent! Merci.

3405 **PAR M. ANDRÉ STAINIER:**

Et il y aura de même des réponses de Ressources naturelles et du Développement durable, est-ce que c'est ça qu'on affiche là? C'est des discussions qui vont déboucher sur de nouveaux avis ou pas?

3410

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

3415 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Je vais laisser monsieur Charbonneau continuer de répondre.

PAR M. PATRICK CHARBONNEAU:

3420

Oui, bien entendu, ces aménagements-là que nous vous avons proposés, que nous avons présentés, vont faire l'objet de discussion avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de même qu'avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Nous voulons que les aménagements soient acceptés par l'ensemble des ministères impliqués.

3425

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci monsieur Stainier.

3430

Madame Veilleux, avant, tout en appelant la dernière personne qui est sur ma liste pour le moment, là, je vais profiter pour vous poser la question puisque vous n'y serez pas demain. Dans le document que le promoteur vient de nous déposer, et j'y faisais allusion tout à l'heure, on prévoit que les travaux qui seraient faits dans la zone intertidale et la zone immergée seraient du 14 mai au 1^{er} juin.

3435

Est-ce que, donc on peut présumer, c'est une vérification que le promoteur va faire et il va nous transmettre probablement l'information dès demain, on peut donc présumer qu'il y aurait du dynamitage du 14 mai au 1^{er} juin. Est-ce que ce sont des dates charnières, importantes pour les poissons catadromes, anadromes?

3440

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3445 Vite de même, je vous dirais que oui. Moi, j'avais compris qu'il y avait pas de dynamitage justement, entre le 1^{er} avril et le 15...

PAR LE PRÉSIDENT:

3450 Tout à fait.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3455 Mais s'il y en a, ça pourrait être problématique; parce qu'habituellement les dates de restriction des travaux pour protéger certaines activités comme la fraie du poisson ou les, bien, ça fait partie des exigences habituellement de Pêches et Océans pour un projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

3460 OK, c'est une exigence.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

3465 Bien habituellement, oui. Donc dans ce cas-ci, on va préciser des dates, mais je croyais que c'était, en tout cas, là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3470 Bien en fait, la Commission aussi, là.

PAR Mme MARIE-PIERRE VEILLEUX:

Oui?

PAR LE PRÉSIDENT:

3475 C'est ça, je le disais tout à l'heure, que dans l'étude d'impact, on indiquait que du 1^{er} avril au 15 juin, il n'y aurait aucun dynamitage, mais dans un tableau qu'on nous a remis hier, je crois, hier, Marie-Josée, vendredi, enfin, on indique que les travaux dans la zone intertidale, se feraient du 14 au 1^{er} juin, du moins au niveau du camionnage, ce qui laisse présumer que si les
3480 camions sont là pour ces zones-là, c'est parce qu'il va y avoir du dynamitage à ces jours-là.

Donc, je comprends votre position, merci beaucoup.

3485

RODRIGUE SAMUEL

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Rodrigue Samuel, alors.

3490

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Monsieur le Président, est-ce que je peux ajouter quelque chose?

3495

PAR LE PRÉSIDENT:

Bien sûr, bien sûr.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3500

Bien, comme je vous disais tantôt, c'est sûr qu'on veut pas dynamiter durant ces périodes-là, on va vous préciser demain, là, la clarification des documents qu'on vous a remis.

PAR LE PRÉSIDENT:

3505

Excellent.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3510

Bonsoir monsieur le Président, mesdames, messieurs.

PAR LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

3515

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Le sujet et la question sont sur les risques de contamination des puits artésiens et des sources d'eau par les résidus d'explosifs et le déversement d'hydrocarbures.

3520

Alors considérant la quantité d'explosifs utilisés; considérant le transport, le transbordement et l'utilisation d'hydrocarbures; considérant que les propriétaires riverains à l'ouest de la station de pompage tirent l'eau courante et potable de puits à des profondeurs variant de soixante (60 pi) à plus de deux cents pieds (200 pi); considérant que les nappes d'eau, suivant les marées, circulent sous le sol des propriétés à la faveur des fractures existantes ou causées par les travaux de forage ou de dynamitage; alors la question: est-ce

3525

que, comment le promoteur a-t-il évalué les risques de contamination des puits et des sources de façon à nous assurer qu'elle va être évitée, cette contamination possible?

3530 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Boily, j'imagine que l'inventaire de tous les puits dans le secteur a été fait?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3535

Monsieur le Président, on a un inventaire, bien entendu, est-ce qu'il est exhaustif, ça va être vérifié avant les travaux. La question est, pour nous, je pense à deux (2) volets, la question des explosifs puis la question de la contamination sur le chantier.

3540 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3545

Pour les explosifs, je vais laisser monsieur Juneau répondre parce qu'il y a des éléments de précision à faire là-dessus.

3550 Pour ce qui est de la contamination normale, via des produits qui pourraient s'échapper du, quelque chose qui serait entreposé ou de la façon dont on fait les travaux, comme je l'ai répété ou dit tantôt, si ça l'arrive, la Ville va assumer sa responsabilité et va dédommager d'une façon quelconque les gens à qui on crée des dommages.

3555 Alors on n'est pas à l'abri, c'est un peu comme je disais tantôt, là, on n'est pas à l'abri qu'il arrive quelque chose, mais c'est quand même assez rare parce qu'on en fait aussi, là, les ouvrages proches de puits ou proches d'autres ouvrages très importants pour l'ensemble des citoyens, là, il y a des résidents quand on fait des travaux, mais il y a aussi sur le territoire d'autres types d'ouvrages qu'il faut prendre soin, et on s'organise généralement pour pas créer de dommages. Mais si ça l'arrive, ça arrive à l'occasion, on s'assure de réparer les dégâts
3560 d'une façon convenable chez les gens chez qui on les crée.

Maintenant, pour ce qui est du dynamitage et des explosifs, j'aimerais ça que monsieur Juneau précise les éléments.

3565 **PAR M. RAYMOND JUNEAU:**

Alors monsieur le Président, chacun des puits, avant de débiter les travaux, chacun des puits pourra être caractérisé, c'est-à-dire qu'on mesure les paramètres, là, en fait au niveau de la qualité de l'eau, puis ensuite de ça, le débit. Puis alors, ça c'est avant les travaux de

3570 dynamitage. Puis après les travaux, cette caractérisation-là est recommencée pour les mêmes paramètres, et puis on voit s'il y a une différence.

Alors c'est le genre de travail qu'on a fait déjà, entre autres pour une municipalité dans Bellechasse où on avait des travaux d'égouts et d'aqueduc à faire avec des résidences de
3575 chaque côté. Alors il y avait des travaux de dynamitage parce que le roc était près de la surface du pavage, puis alors il y avait cinquante (50), soixante (60) puits, tous des puits d'alimentation en eau potable de particuliers. On les a échantillonnés avant, on les a échantillonnés après puis...

3580 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Juste une question, par curiosité, il n'y a pas une variabilité qui découle de l'échantillonnage temporel, au printemps, à l'automne?

3585 **PAR M. RAYMOND JUNEAU:**

Une variabilité, c'est que...

PAR LE PRÉSIDENT:

3590 Dans la qualité de l'eau.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3595 Il peut y avoir des variations dépendamment de la qualité de l'installation du puits. Au printemps, les nappes phréatiques sont plus hautes, alors qui risquent, surtout lorsqu'on a des aménagements de puits, là, avec une interface dépôts meubles puis roc, alors si ça est mal scellé puis que la nappe monte, bien, il peut y avoir contamination de puits de surface. Alors oui, ça peut amener un genre de variabilité, là, selon la saison.

3600 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais est-ce que ça ne peut pas compliquer, à ce moment-là, l'appréciation de l'impact des travaux?

3605 **PAR M. RAYMOND JUNEAU:**

Bien écoutez, cette caractérisation-là, elle est faite, là, peu de temps avant le début des travaux, alors ça peut avoir une influence, ça c'est - mais je la qualifierais de faible.

3610

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

3615 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Excusez-moi, monsieur le Président, j'aimerais ça que monsieur Juneau spécifie que dans le rapport de GPR, on parle des puits. Alors on va faire une analyse, on va faire un contrôle avant, pendant et après les travaux, on va tout faire ça, même si un rapport nous dit, je vais laisser monsieur Juneau l'expliquer, là...

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3625 Bien sûr. Lorsqu'on parle d'une caractérisation quantitative, on pense au débit. Alors les travaux de dynamitage, on peut imaginer qu'ils peuvent provoquer ou influencer le débit par un colmatage des fissures, là, qui génèrent de l'eau, un colmatage comme aussi, ça peut faire en sorte aussi que les débits soient meilleurs. Ça peut jouer dans les deux (2) sens.

3630 Mais l'étude faite par GPR, puis qui est bien documentée, on dit que pour des vitesses particulières, là, qui sont inférieures à cinquante millimètres par seconde (50 mm/s), il n'y a aucune influence sur les puits.

3635 Alors on parlait de vitesses, tout à l'heure, de l'ordre, inférieures à treize millimètres (13 mm/s) pour tenir compte, là, de la protection des frayères, au niveau de la réglementation de Pêches et Océans. Alors les vitesses particulières qui vont être générées par les travaux de dynamitage vont être nettement en deçà de ce qui pourrait influencer un puits au niveau quantitatif.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3640 J'ai raison de m'inquiéter des résidus des explosifs, à moyen terme ou à long terme. Il y avait ce mot-là dans ma question.

PAR LE PRÉSIDENT:

3645 Monsieur Rochon, avez-vous une idée là-dessus?

PAR M. YVES ROCHON:

3650 Il va falloir que vous précisiez qu'est-ce que vous entendez par les résidus.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3655 C'est ça, les résidus, il va y avoir des travaux d'explosifs, je sais pas si c'est du TNT, là, mais qu'il va y avoir, et ça, j'ai l'impression, bon, c'est de l'eau, les marées, etc., donc ça reste là un certain temps.

3660 Est-ce que ça reste là longtemps dans l'eau? Et est-ce que ça peut entrer dans les fractures existantes ou s'il y a eu d'autres fractures de causées par le dynamitage, est-ce que c'est possible qu'on ait des problèmes avec la qualité de notre eau à cause de ces résidus d'explosifs, entre autres, ou d'hydrocarbures qui auraient pu venir de la machinerie ou des choses comme ça.

PAR M. YVES ROCHON:

3665 Ce que je comprends du projet, c'est qu'une fois que c'est dynamité, ces matériaux-là sont excavés, là, comme tels, du site. On met le tuyau puis après ça on retourne.

3670 Si on voit qu'il y a des problématiques, parce qu'il peut arriver des fois, mais je pense, à ma connaissance, c'est plus quand on fait le forage qu'il peut y avoir des problématiques, mais ici dans le dossier, on dit qu'on va utiliser des huiles biodégradables, des huiles spécifiques pour être dans des milieux aquatiques, là.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3675 Sur une pelle, mais pas du "gas oil" quand même, là, sur une pelle pour l'hydraulique, là, on mentionne ça. Mais pour le fuel, là, les carburants, je pense que...

PAR M. YVES ROCHON:

3680 Non, ça, on n'a pas le choix.

3685 Mais, normalement, ce qu'on demande dans les chantiers, quand on travaille près du milieu aquatique, on demande qu'un promoteur ait toute une batterie d'outils pour empêcher le déversement. S'il y a un déversement, bien, les gens, normalement, on appelle ça un kit de déversement, là, que l'entrepreneur doit - nous on le demande, on l'exige dans tous nos certificats d'autorisation, là, que ce soit des petits ou des gros travaux - souvent c'est fait pour que s'il y a un déversement d'essence ou d'huile, c'est comme des bourrelets de coton qui sont mis au site des travaux. Urgence Environnement peut intervenir aussi immédiatement, là, la
3690 Direction générale peut être appelée sur les lieux.

Lorsqu'il y a déversement fuel, tout ça, c'est assez bien contrôlé, on s'assure que ces systèmes-là sont toujours opérationnels, sont toujours prêts, que nous on fait des visites de contrôle sur le chantier, mais on vérifie, c'est un des éléments qui sont vérifiés, là. Parce que

3695 c'est sûr que c'est beau en parler, mais il faut qu'ils soient là, il faut qu'ils soient sur le chantier, il faut que les gens sachent l'utiliser, là. Ça, c'est pour les fuites d'essence, des choses comme ça.

3700 Pour ce qui est du dynamitage comme tel, là, je pourrais peut-être vérifier, je sais pas si madame Lesmerises a plus d'information. Normalement, j'ai jamais vu dans la littérature qu'il y avait des résidus comme tels du dynamitage, là.

3705 Je sais que le dynamitage peut faire émerger des gaz, là, dans le sol, tout ça, puis ça, je pense qu'il y a un spécialiste qui va venir demain vous expliquer ces problématiques-là. On pourrait peut-être d'ailleurs élaborer davantage sur cette problématique-là. Mais, moi, de mémoire, j'ai jamais vu de cas où ce que le dynamitage créait un résidu, là, parce que quand ça saute, tout saute, là, il y a pas rien qui reste là.

3710 Mais c'est un point qu'on pourra vérifier pour peut-être vous donner l'information exacte.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily, est-ce que vous auriez d'autres informations?

3715 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

3720 Je vais me permettre, monsieur le Président, d'abord pour le fuel ou l'essence, c'est des situation auxquelles à la Ville, nous on vit régulièrement dans nos sources, dans les rivières, et ce sont des contaminants qui flottent, alors pour ce qui est des puits, ce qui va arriver, ça va flotter ou ça va rester en surface, on va pouvoir le voir rapidement, si jamais il survenait. Mais comme ça flotte, bien, c'est facile aussi à circonscrire avec des espèces de gros cotons, je vais ça comme ça, là, c'est facile à circonscrire puis à garder, puis à récupérer.

3725 Pour ce qui est de la machinerie, et des autres dimensions, je vais laisser monsieur Charbonneau continuer de répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

Très bien.

3730

PAR M. PATRICK CHARBONNEAU:

3735 Oui monsieur le Président, comme le mentionnait monsieur Rochon, il va y avoir sur le terrain des trousse d'intervention individuelles sur les différentes machineries, de même qu'une trousse d'urgence pour le chantier qui, elle, sera plus volumineuse, au cas où il arriverait un grand déversement.

3740 Et puis ça, ces spécifications-là sont dans le rapport d'étude d'impact principal et puis dans le rapport addenda, on répond à la page 69 à une exigence du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui veut que le promoteur ajoute à ces mesures d'atténuation que les véhicules devront fonctionner à l'aide de lubrifiants biodégradables.

3745 Alors nous avons répondu à ça en disant effectivement que les équipements seront propres, fonctionneront avec des lubrifiants biodégradables, et feront l'objet d'inspections périodiques et rigoureuses. Et puis à ça, il va s'ajouter des rapports d'inspections qui vont être exigés.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3750 Si vous me permettez, monsieur le Président, je vais laisser monsieur Juneau aussi ajouter d'autres informations pour le dynamitage, là, pour la sécurité des résidences.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3755 Oui, effectivement, pour répondre à l'inquiétude de monsieur, il y a des vapeurs suite aux opérations de dynamitage, des vapeurs d'explosifs, là, qui s'échappent. Alors il y a des détecteurs de monoxyde de carbone qui devraient se placer dans les résidences, là, les plus près, même pour les employés qui travaillent à la station de pompage, qui font l'entretien, pour
3760 détecter si jamais il y a de ces vapeurs-là qui sont émises puis qui pénètrent dans les bâtiments. Alors c'est le genre de mesures qu'on peut prendre, là, pour protéger.

PAR LE PRÉSIDENT:

3765 Avez-vous identifié les résidences où vous allez placer les détecteurs?

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3770 Bien, c'est les résidences qui sont, la résidence, le 121, qui est à proximité, il y a la station de pompage comme telle, qui est un bâtiment de la Ville, qu'il y a des ouvriers qui font, ou du personnel qui fait de l'entretien, là...

PAR LE PRÉSIDENT:

3775 Le 102?

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3780 Pardon?

PAR LE PRÉSIDENT:

102.

3785 **PAR M. RAYMOND JUNEAU:**

Le 102...

PAR LE PRÉSIDENT:

3790

Pas vraiment, oui.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3795

On n'a pas encore déterminé jusqu'à quelle distance on va, là, mais c'est en deçà de cinquante mètres (50 m). Alors il y a le 121, je crois, il y a le 102 qui est juste à la limite du cinquante mètres (50 m), puis il y a le bâtiment de la station de pompage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3800

Est-ce que ça sera aux mêmes résidences où vous allez placer des sismographes?

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3805

Les endroits, là, n'ont pas été déterminés encore. Il faut comprendre qu'on n'est pas encore rendu à l'étape conception finale, alors c'est à ce moment-là qu'on va cibler les endroits pour placer les sismographes.

3810

Comme on a pensé aussi à des repères de déplacement, c'est-à-dire une identification qu'on va faire à des endroits stratégiques, des endroits comme un affleurement rocheux qui est susceptible d'avoir des strates, là, qui éventuellement, ou les premiers blocs qui seraient susceptibles de glisser. Nos observations nous disent qu'il y aura pas de problèmes mais au cas où, alors il y a des repères de déplacement qu'on relève par arpentage, en XYZ, là, au millimètre près.

3815

PAR LE PRÉSIDENT:

3820

Je comprends pas comment vous dites, vos informations vous indiquent qu'il n'y aura pas de problèmes lorsque dans la même étude, on indique quand même qu'il risque d'avoir des éboulis sur tel, tel, dans tel, tel secteur.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

Bon d'accord. Je vais distinguer.

3825

On a dit que si risque il y a, ce sont des blocs ou des cailloux en surface, là, des cailloux qui sont libres ou des cailloux qui sont encore attachés à la paroi rocheuse. Bon. Alors maintenant, ces blocs-là font des dimensions variables, alors les blocs, disons que les plus importants qui pourraient être influencés, alors sur ces blocs-là, on peut placer des repères d'arpentage, des repères de déplacement, on les relève en XYZ avant les travaux puis après les travaux, et même pendant les travaux.

3830

Alors là on voit, s'il y a le moindrement un peu de mouvement, mais dans les observations qu'on a faites, on a ciblé aucun de ces blocs-là, massifs, là, qui est susceptible de glisser, mais au cas où. C'est une mesure préventive.

3835

PAR LE PRÉSIDENT:

Puis pour l'utilisation des détecteurs de monoxyde de carbone, tout comme pour les...

3840

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

C'est les blocs qu'on parle, là, on en voit ici, là, des exemples pris sur les lieux, à côté des travaux.

3845

PAR LE PRÉSIDENT:

Pour les détecteurs et pour les sismographes, ça va être un suivi tout le long des travaux?

3850

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

C'est exact. C'est-à-dire que les sismographes, c'est en permanence sur le terrain, puis il y a des enregistrements qui vont se faire à chaque sautage.

3855

PAR LE PRÉSIDENT:

OK. Vous allez faire des lectures quotidiennes?

3860

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

À chaque sautage.

PAR LE PRÉSIDENT:

3865

À chaque sautage, vous faites une lecture?

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3870

Oui, oui. Puis il faut comprendre dans ce genre...

PAR LE PRÉSIDENT:

3875

Vous allez informer le propriétaire, j'imagine, des résultats?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3880

Oui, monsieur le Président. Il est prévu d'informer les propriétaires, de travailler avec les propriétaires.

3885

Tantôt quand vous parliez de délimiter les zones, à venir jusqu'à date, la Ville, nous on veut s'assurer qu'il y ait pas de problèmes, on a presque toujours doublé les zones à l'étude pour être certain qu'on couvre tout ce qui pourrait arriver. Alors ça va être la même chose aussi, là, on n'est pas à un (1) ou deux (2) puits à surveiller de plus pour la Ville, ou à une (1) place ou deux (2) de plus à surveiller, là, pour des éboulis ou quelque chose d'autre.

PAR LE PRÉSIDENT:

3890

Pour vous, il n'y a aucun dommage possible, en haut de la falaise?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3895

Bien, je vais laisser monsieur Juneau répondre, mais quand je lis les études, là, puis quand on parle de falaise, là, il faut démêler talus puis vrai début d'escarpement, puis ici on a des photos qui le démontrent. Monsieur Juneau va répondre à cette question-là, si vous voulez bien.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3900

Alors monsieur le Président, comme je le disais, le talus, là, qu'on a examiné, essentiellement, c'est une masse rocheuse, une masse rocheuse qui est recouverte de dépôts meubles qui fait à peu près un mètre (1 m) d'épaisseur, puis à des endroits, le roc, il est à nu.

3905

Cette masse-là, dans son ensemble, elle est stable. Ce sont des blocs de surface, là, qui sont - alors vous voyez, ça, ce sont des blocs qu'on voit, qui se sont détachés, pour

certains, déjà, de la masse rocheuse, puis c'est des blocs qui sont de forme plutôt rectangulaire, comme un volume plutôt que sphérique ou plutôt que cubique.

3910 Alors la probabilité que ces blocs-là roulent jusqu'en bas est quand même plus faible. Ça n'empêche pas qu'il peut y avoir quelques blocs de forme cubique, là, qui se détachent, c'est possible.

3915 Alors ces blocs-là qui sont susceptibles, ou certains qui sont susceptibles sur leur état de stabilité précaire, alors dans l'examen au préalable qu'on va faire, bien, ils seront stabilisés, soit délogés jusqu'en bas ou bien on réussira à les caler pour les empêcher de glisser. Mais toujours dans un contexte où il faudra évaluer les accès, puis prendre le meilleur moyen.

3920 Maintenant, tout ce secteur-là, il est boisé aussi. Alors on a observé des endroits qu'il y a des blocs, au fil des années, qui s'étaient détachés de la paroi, puis qui s'étaient arrêtés sur les arbres. Alors bien sûr, le milieu boisé aide à la stabilisation du milieu ou à la protection.

Maintenant...

PAR LE PRÉSIDENT:

3925 Mais je reste quand même avec ma question, si vous pouvez répondre, il y a aucune initiative pour les personnes qui résident en haut de la falaise.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3930 C'est pas une question, là, de risques, de stabilité de l'ensemble de la falaise. La question n'est pas là, ce sont des blocs de surface. Alors pour les résidences qui sont en haut, on n'a aucune inquiétude. Aucune inquiétude.

3935 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3940 Maintenant j'ajouterais là-dessus que dans les inspections qu'on a faites, il y a un cabanon entre autres qui gagne un peu sur le talus avec un mur de soutènement qui est dans un état de stabilité très précaire. En fait, on le regarde puis on se demande comment est-ce que ça tient. Mais c'est un ouvrage, c'est un cabanon sur le bord du talus, mais pour les
3945 résidences comme telles, il y a aucun problème.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

3950 Le cabanon, il va descendre sur la tête de quelques-uns, c'est ça?

PAR LE PRÉSIDENT:

3955 C'est-à-dire vous avez identifié, quand même, dans l'étude d'impact, ce cabanon-là et d'autres aspects...

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

C'est exact, dans notre rapport c'est indiqué. C'est indiqué que...

3960 **PAR LE PRÉSIDENT:**

3965 Il y a une chose, je vous avoue, que dans votre rapport qui me donne la frousse, c'est quand vous faites référence aussi à des vies humaines. Et là, je me suis dis, qu'est-ce que ça sous-tend. Je peux vous trouver la phrase, si vous préférez que je ne vous cite pas hors contexte, là.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3970 Oui, mais dans l'esprit qu'on l'a écrit, c'est que s'il y avait un bloc qui se détachait, suite à une vibration, c'est les conséquences. Alors les conséquences peuvent être pour des vies humaines, peuvent être pour le bâtiment, alors c'est dans cet esprit-là qu'on l'a mentionné.

PAR LE PRÉSIDENT:

3975 OK, d'accord.

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

3980 De sorte qu'il faut prendre les précautions pour pas que ça se produise, puis les précautions, bien, c'est les mesures qu'on a mentionnées, c'est-à-dire l'inspection puis les blocs qu'on va estimer à risque, bien, on devra les stabiliser.

PAR LE PRÉSIDENT:

3985 Monsieur Boily, vous vouliez ajouter quelque chose?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

3990 Oui, bien, il faut quand même regarder le secteur, là, fait par les spécialistes. Nous, on
a fait investiguer, comme on a dit, beaucoup plus grand, puis il y a un talus, c'est comme ça
qu'on l'appelle, alentour des travaux d'où on est, puis beaucoup plus loin, il y a un début
d'escarpement qui se situe, qui pourrait commencer approximativement à un demi-kilomètre
(1/2 km) des travaux, puis qui peut être encore plus important à deux kilomètres (2 km) des
travaux.

3995 Mais comme on spécifiait tantôt, puis ce sont des éléments, sept cents mètres (700 m),
c'est à le double des impacts du dynamitage, cent cinquante mètres (150 m), c'est pas plus
grand qu'un véhicule lourd qui passe avec du dynamitage, avec des charges normales, puis là,
on va faire des charges qui vont être deux (2) à trois (3) fois ou quatre (4) fois moins grandes.

4000 Ça fait qu'on va investiguer, ça nous dérange pas de mettre des sismographes, mais il
faut quand même aussi voir quel genre de travaux qu'on va faire. C'est des travaux qu'on fait
régulièrement, je l'ai dit tantôt, à l'intérieur de la ville, à des endroits plus parfois problématiques
qu'à l'endroit où on les fait là. Je veux pas parler de la falaise qui est à deux kilomètres (2 km),
là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4010 Quand vous aviez construit la prise d'eau actuelle, en 63, est-ce qu'il y avait des
résidences? Pas vous, là, mais... J'imagine il y avait des résidences?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4015 Si vous me permettez, monsieur le Président, on va valider la question. Je suis pas
capable de vous répondre. On a dans la salle des gens qui pourraient peut-être répondre, on
va vérifier puis on...

PAR LE PRÉSIDENT:

4020 Et en fait, je vous donne la suite de ma question, vous avez fonctionné – vous avez des
informations? Ah d'accord.

4025 Donc si ça a été fait, s'il y avait des résidences et que la méthode, c'est une méthode en
tranchée, finalement, donc vous avez dû dynamiter aussi. J'aimerais savoir si le dynamitage a
entraîné des problèmes de quelque nature que ce soit, que ça soit sur les résidences ou encore
a entraîné des éboulis, enfin, vous voyez?

Nous sommes dans à peu près un scénario à peu près semblable et la portion qui va
être plus loin dans le fleuve n'est d'aucun intérêt par rapport au dynamitage.

4030 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Bien, je vais quand même avancer une réponse, je ne pense pas. Mais il y a des gens, là, qu'on connaît, qui vont pouvoir nous indiquer s'il y a eu des problématiques. On va vous répondre dans le courant de la journée de demain.

4035

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

4040

Et du côté du ministère de l'Environnement, est-ce que vous avez eu des échos là-dessus? Non?

PAR M. YVES ROCHON:

4045

Je vais demander à madame Lesmerises si on a...

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

4050

Selon, non, absolument rien. Il y a même jamais eu de plaintes à la Direction régionale. Puis il faut dire aussi que le ministère de l'Environnement existe depuis 1972.

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui.

4055

PAR Mme LUCIE LESMERISES:

C'est arrivé avant. Alors on peut pas vous dire.

4060

PAR LE PRÉSIDENT:

Non.

Monsieur Béland.

4065

PAR M. ERNIE BÉLAND:

J'y pensais, là. Je sais qu'il y a eu la création du Bureau de la sécurité civile, mais je pense que c'est autour de 83 ou 80.

4070

Je peux regarder quand même si on a des traces, mais je suis pas sûr d'avoir une réponse satisfaisante là-dessus. Mais je peux quand même regarder qu'est-ce qui est possible d'être fait.

4075 **PAR LE PRÉSIDENT:**

D'accord.

4080 **PAR M. ERNIE BÉLAND:**

Mais ça serait pour demain soir.

PAR LE PRÉSIDENT:

4085 Oui oui, il y a pas de problème.

Et en fait, l'objectif aussi, ça serait de s'assurer que le dynamitage qui a été utilisé à l'époque était un dynamitage semblable à celui qu'on voudrait utiliser aujourd'hui ou encore plus fort. Ou encore plus fort. S'il est plus faible, évidemment, ça va relativiser l'information. Très bien.

4090

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Monsieur le Président, j'aimerais ça aussi qu'on relève peut-être le nombre de permis de construction que la Ville de Cap-Rouge a accordés avec beaucoup de dérogations depuis ce temps-là, puis toutes les pressions qu'il y a eu sur la falaise.

4095

Et en plus, c'est le nombre d'événements qui sont arrivés, les deux (2) éboulis sont arrivés dans les années quatre-vingt-dix. Donc on rêve pas non plus, il y a eu beaucoup de changements, beaucoup d'interventions humaines et les rapports de monsieur Juneau disent justement que cette falaise-là, elle est stable en autant qu'il y a pas d'interventions humaines dedans, dans les crises antérieures.

4100

PAR LE PRÉSIDENT:

4105

De toute façon, demain, nous aborderons la question de la falaise de façon beaucoup plus pointue, là.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

4110

J'aimerais qu'on précise falaise et talus, je me demande si le talus, c'est la partie au sud du chemin, la première baisseur, et qu'on appelle talus, la partie qui est au nord du chemin, qui

est une crête à forte pente, selon la Communauté urbaine. Alors je me demande si on se comprend bien dans les termes. Ça serait à clarifier ça aussi, là.

4115

Est-ce que la Ville de Québec parle du talus qui est au sud du chemin ou elle parle de la pente à forte pente réglementée, parce que c'est plus de vingt mètres (20 m). On n'a pas le droit de construire ou de déforester à plus de vingt mètres (20 m), etc. C'est aussi réglementé ça.

4120

PAR LE PRÉSIDENT:

J'avoue que moi aussi, je suis un peu mystifié parce que je parlais de la falaise constamment, là...

4125

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Vous allez sans doute le voir demain matin.

4130

PAR LE PRÉSIDENT:

... mais je vais essayer d'adapter mon langage, mon jargon en fonction des définitions qui vont être données.

4135

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Bien on essaie, effectivement, d'utiliser un jargon qui donne une vraie ampleur de ce dont on parle. Monsieur Juneau va bien expliquer, je pense, la différence, là, mais un escarpement plus abrupt, on va peut-être dire que c'est une falaise. À partir de quand ça commence à être une falaise, on peut dire qu'à partir de cinq cents (500 m) à sept cents mètres (700 m), là, il y a un début vraiment d'un escarpement plus important, puis qu'avant qu'il y a un début peut-être plus d'un talus, mais monsieur Juneau va répondre mieux à la question, là.

4140

PAR M. RAYMOND JUNEAU:

4145

Monsieur le Président, j'ai parlé de talus, moi, pour le secteur à pente forte entre Plage St-Laurent puis le chemin Saint-Félix en haut, qui a à peu près entre, sur le sept cents mètres (700 m) parcouru, qui a peut-être entre dix (10 m) et trente-cinq mètres (35 m) de dénivellation. Bon.

4150

On parle de pente forte pour des dépôts meubles, pour le roc, c'est des pentes de quarante (40°) à quarante-cinq degrés (45°). Pour le roc, c'est pas une pente qui est forte, c'est une pente qui est relativement douce. Alors pour moi, une falaise, c'est quelque chose qui s'approche beaucoup plus de la verticalité qu'autre chose.

4155

Bon maintenant, si on va un peu plus loin en direction ouest, à cinq cents mètres (500 m) de la station de pompage, c'est là que se situe le glissement de 1995. Alors à ce glissement-là, j'étais partenaire avec d'autres, moi, pour établir la sécurité de cet endroit-là. Alors je connais très bien ce glissement-là.

4160

Trois (3) mois auparavant, en mai 95, aux limites de Cap-Rouge-Saint-Augustin, on a vécu un autre glissement de terrain. C'est la paroi rocheuse qui s'est affaissée puis qui a basculé vers le fleuve. Puis ce basculement-là avait déjà été prédit, si vous voulez, par monsieur Maranda, on a parlé d'un rapport Maranda, dont j'ai une copie partielle ici, mais le ministère des Richesses naturelles, à l'époque, ou des Ressources naturelles, le suivait puis disait, bien écoute, ça bouge, ça bouge, puis là, ça a fini par tomber, en 95.

4165

Alors pour le compte de la Municipalité de Saint-Augustin, on a travaillé, ma firme a travaillé pour rétablir la sécurité à cet endroit-là. Mais ces deux (2) glissements-là, on parle pas de la même chose, puis je les ai en tête, je les ai vécus tous les deux (2), puis lorsque je me prononce sur le talus derrière la station de pompage, bien, j'ai en tête ces deux (2) glissements-là auxquels j'ai participé, là, au rétablissement de la sécurité.

4170

Ensuite, en 94, on en a étudié un autre plus à l'ouest à Saint-Augustin, en face des campus, mais là, c'est une masse rocheuse de plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes, qui était en mouvement, avec une cicatrice, ainsi de suite. Ce qui a amené la fermeture du chemin Saint-Félix. Alors c'est nous qui l'avons travaillé ce dossier-là, qui avons conseillé la Ville pour des travaux correctifs que c'était trop élevé. Ça l'a conduit à la fermeture.

4175

Alors, je connais bien le secteur. J'en ai fait d'autres dossiers, là, mais disons que je parle de ces trois-là (3), parce qu'ils sont plus, ils sont connus, c'est quand même, on le souhaite pas mais lorsqu'il se produit un glissement, c'est spectaculaire. Alors bien voilà, c'est ce que je voulais ajouter.

4180

4185

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

4190

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Si vous me permettez, monsieur le Président, c'est important, là, pour nous, la Ville, là, on veut bien déterminer la zone d'influence de nos travaux. Je l'ai dit tantôt, on a doublé cette zone d'influence là, puis là on parle d'une falaise qui est beaucoup plus abrupte, à cinq cents mètres (500 m), qui commence, puis encore beaucoup plus abrupte beaucoup plus loin, puis c'est sûr que les citoyens ont des préoccupations.

4195

Nous, la Ville, on en a, on essaie de les aider là-dedans. S'il arrive des choses, il va falloir qu'on intervienne, on l'a spécifié tantôt. Mais il faut démêler, bien circonscrire la zone des travaux de la prise d'eau.

4200

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai très bien compris. Très bien.

4205

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Mon autre sujet qui était le bruit de la station de pompage avant et après le projet de la prise d'eau.

4210

PAR LE PRÉSIDENT:

Allez-y.

4215

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

Vous avez bien étiré mon premier sujet.

4220

Le niveau sonore des équipements, machines, ventilateurs de la station de pompage est identifié comme un inconvénient pour l'entourage et les résidents dans le document du promoteur, document juillet 2005, page 3-17. Plusieurs plaintes d'ailleurs ont été enregistrées auprès de la Ville depuis plusieurs années.

4225

Or, en réalisant le projet de la prise d'eau, la capacité de pompage sera augmentée au maximum, document juillet, page 1-2, juillet 2005. Mêmes machines, nous dit-on, mais avec un fonctionnement maximal et sur de plus longues périodes. Parce que je crois qu'actuellement, on est à soixante pour cent (60 %) du cent trente-six mille mètres cubes (136 000 m³) et on veut...

4230

PAR LE PRÉSIDENT:

Cinquante-sept (57 %).

4235

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

... et on veut rendre ça à son maximum. Alors ce niveau de bruit, déjà dérangeant, deviendra inacceptable.

Alors j'ai une question pour la Ville ou le promoteur: dans cette situation, le promoteur va-t-il utiliser les technologies contemporaines pour abaisser le niveau de bruit à un niveau

4240 acceptable, ce qui a déjà été promis. Et quelles sont les autres mesures, végétales ou autres de végétation, qui pourraient être prises pour améliorer? Mais on ne voit aucune mesure ou aucune mention de ces possibilités-là, dans le projet.

PAR LE PRÉSIDENT:

4245 Monsieur Boily, je vais reprendre la question dans d'autres termes.

La capacité de pompage actuelle de la station, elle est de cent huit mille mètres cubes (108 000 m³) par jour, chose qui n'a jamais été pompée. Le maximum qui a été pompé par la station, ça a été quatre-vingt-neuf mille mètres cubes (89 000 m³) par jour en 2003.

4250 Donc pomper, ça c'est quatre-vingt-dix mille (90 000 m³) grosso modo, là, quatre-vingt-dix mille (90 000 m³) qui a été pompé, j'imagine que pour pomper cent trente-six mille quatre cents mètres cubes (136 400 m³) par jour, vous allez utiliser des pompes additionnelles ou des pompes plus performantes. Vous allez probablement utiliser plus de ventilateurs. Et dans ce cas-là, d'après l'étude que vous nous aviez remise la semaine dernière, on voit que le bruit n'est pas seulement associé qu'aux ventilateurs, mais il est également associé aux pompes.

4255 Et je vous demande de nous aider un peu à clarifier cette situation-là parce que dans l'étude d'impact, vous indiquez que le climat sonore ne changerait pas.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4260 Là, je sais pas à quelle page vous faites référence, le climat sonore ne changerait pas, mais ce qui est sûr, monsieur le Président, c'est que cette situation-là soulevée par les résidents, au niveau sonore, la Ville avant même les travaux pour la prise d'eau s'était engagée à faire quelque chose, étude préliminaire que vous avez dans vos dossiers, qui n'a même pas encore été déposée officiellement, étude qu'on regarde pour voir comment on va faire pour améliorer le niveau sonore des citoyens qui sont proches de la station.

4270 On va prendre en considération plein de paramètres pour essayer de faire du mieux qu'on peut. Même un élément, là, j'y vais très succinctement, un élément qui peut même améliorer, les équipements en remplacement des pompes actuelles pour des pompes plus grosses étant plus performantes, avec des matériaux de meilleure qualité sont souvent moins bruyantes que les vieilles pompes qui sont là, qui ont un certain âge. Alors on pourrait même, sans même faire aucuns travaux, juste à changer le type de pompes qu'il y a là, on pourrait avoir des améliorations significatives.

4275 On n'a pas fini d'étudier tous les éléments pour améliorer l'aspect sonore de la station de pompage en soi. Mais c'est sûr qu'on a promis aux résidents qu'on allait faire des travaux, on va faire des travaux, on va commencer, puis on va l'améliorer. Jusqu'où on va se rendre,

jusqu'où on va être capable de se rendre, ça, je suis pas encore capable de le déterminer, j'ai pas des études aussi poussées que j'en ai dans d'autres domaines.

4285 Mais on a déjà dit aux résidents, nonobstant qu'on fasse la prise d'eau ou qu'on la fasse pas, qu'on étudiait cette situation-là. On a une étude qui a été déposée au courant de la fin de l'été passé...

PAR LE PRÉSIDENT:

4290

2004.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4295 ... ou de l'automne passé, là, 2004?

PAR LE PRÉSIDENT:

4300

Elle est datée de 2004.

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4305

Décembre 2004, puis là, bon bien, on regarde qu'est-ce qu'on va applique à l'intérieur de notre programme pour faire des travaux.

PAR M. RODRIGUE SAMUEL:

4310

Question de rétablir des faits, aux premières séances d'information qu'on a eues, on avait la ferme garantie en disant, ça, n'y pensez pas, on n'a pas besoin de changer les machines actuelles, c'est qu'on va les faire fonctionner mieux et plus longtemps.

4315

Donc le consultant de la Ville dans ces rencontres préliminaires, alors je suis étonné ce soir où j'apprends, là, peut-être comme vous, qu'il y a d'autres études préliminaires et d'autres positions, là, du promoteur là-dessus. Je vous avoue que les premières informations qu'on a eues, c'était qu'on rentabilisait, elles n'étaient pas utilement fonctionnelles ou fonctionnelles à son maximum, donc on allait avec cette nouvelle prise d'eau, on allait tout simplement tirer plus d'eau avec les mêmes machines.

PAR LE PRÉSIDENT:

4320

Donc il y a un changement clair à cet égard, monsieur Boily?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4325 Bien c'est parce que ce qu'il faut comprendre, monsieur le Président, ça dépend dans le
temps où on regarde, là. Utiliser les équipements qu'on a en place présentement, à pleine
capacité, quand la prise d'eau va être refaite, ça va commencer par être suffisant, puis
tranquillement pas vite, au fur et à mesure que les équipements vont être désuets dans la
station de pompage, les pompes en question dont on parle, on va les remplacer par des
4330 pompes plus performantes.

Parce que vous l'avez dit tantôt, on a une capacité nominale de cent huit mille mètres
cubes (108 000 m³), on n'a pas une capacité nominale de cent trente-six mille (136 000 m³).
Mais on reprend pas théoriquement la grandeur du bâtiment, on reconstruit pas ça, là. On va
4335 remplacer par des équipements.

Mais si vous voulez des compléments d'information là-dessus, c'est monsieur Maltais
qui va les donner.

4340 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais la capacité de pompage va être augmentée dès la première année?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4345 Bien, vous l'avez dit tantôt, on n'est pas capable de soutirer une quantité X avec les
équipements qu'on a là. On va être capable d'en soutirer plus, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

4350 Non, non, mais c'est prévu de changer les équipements?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4355 Oui, c'est prévu de changer les équipements.

PAR LE PRÉSIDENT:

4360 Ah d'accord.

Puisque nous y sommes, il n'y a pas actuellement de chambre de raccordement.
Exact? Bien c'est-à-dire s'il y en a un, il serait dans la station. Exact?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

4365

Je vais laisser monsieur Maltais répondre à la question.

PAR LE PRÉSIDENT:

4370

Pas de problème.

PAR M. DENIS MALTAIS:

4375

Oui, monsieur le Président, il y a une chambre de raccordement dans la station de pompage qu'on appelle le puits de pompage.

PAR LE PRÉSIDENT:

4380

Le puits de pompage.

PAR M. DENIS MALTAIS:

4385

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

4390

Et la question que je me suis posée, pourquoi ne pas faire pénétrer la nouvelle prise d'eau directement dans la station et faire le raccordement dans la station plutôt qu'à l'extérieur. Est-ce qu'il y aurait un manque d'espace?

PAR M. DENIS MALTAIS:

4395

Non, monsieur le Président, la raison, c'est une raison en fait technique, que lorsqu'on va installer la nouvelle conduite, on doit utiliser les conduites existantes, au moins une (1) des deux (2) conduites existantes, pour continuer d'alimenter continuellement.

4400

Donc qu'est-ce qu'on va faire, c'est qu'on est obligé, au lieu d'arriver, si on veut, en parallèle au puits de pompage, il faut que j'arrive perpendiculaire au puits de pompage pour pouvoir me brancher tout en maintenant, si on veut, les autres conduites qui arrivent, qui alimentent, là, mettons, sur un certain angle. Moi, je peux pas arriver à angle, là, puis ça fonctionnera pas.

4405

Il faut que j'arrive complètement de côté sur un mur opposé à celui que les conduites existantes alimentent sur le puits de pompage, pour me permettre d'alimenter tout le temps. Parce qu'il faut que la prise d'eau existante continue de fonctionner pendant que je fais les travaux. Et la seule façon de le faire, de façon sécuritaire, c'est d'arriver sur un mur opposé. Le

puits de pompage, mettons, il a quatre (4) côtés, moi, je vais arriver sur un côté opposé à celui où ce que les deux (2) conduites existantes arrivent.

4410 Alors c'est pour ça que je suis obligé de me faire une chambre de raccordement, la conduite, elle peut pas tourner quatre-vingt-dix degrés (90°) toute seule. Il faut que j'y fasse une chambre en béton, je vous dirais...

PAR LE PRÉSIDENT:

4415 Mais cette chambre en béton ne peut pas être située à l'intérieur du poste?

PAR M. DENIS MALTAIS:

4420 Non, parce que là, j'ai pas de place. Il faudrait que je soutienne le bâtiment, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

4425 Très bien.

Merci.

4430 _____
JOSÉE SAMUEL

PAR LE PRÉSIDENT:

4435 Alors j'appelle madame Josée Samuel.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

4440 Oui, j'aimerais savoir si on peut avoir ce soir la nouvelle documentation, là, le rapport de la firme GPR, je pense, GPR.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Boily.

4445 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Alors monsieur le Président, on n'en dispose pas de beaucoup de copies. Demain matin, il y aura les neuf (9) copies qu'on est supposé de déposer habituellement.

4450 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

Est-ce que c'est demain matin ou demain après-midi, ou...

4455 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

Bien, quand on va reprendre les séances.

4460 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

Ici?

PAR M. CHRISTIAN BOILY:

Oui.

4465

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

4470 Alors c'est que je trouve que ça ne donne pas beaucoup de temps pour pouvoir en prendre connaissance. Je sais pas s'il y a une façon par laquelle on pourrait procéder pour pouvoir y jeter ne serait-ce qu'un coup d'œil avant demain après-midi.

PAR LE PRÉSIDENT:

Juste un instant.

4475

Alors ma coordonnatrice me dit que dès demain matin, la version électronique pourrait être accessible sur le site Internet. C'est bien ça, madame? Alors c'est ça. Dès demain matin, vous pourrez la consulter.

4480 **PAR Mme JOSÉE SAMUEL:**

Oui, assez tôt, là, assez tôt?

PAR LE PRÉSIDENT:

4485

Alors madame Filion, vous avez beaucoup de pression pour que demain matin, la première chose à faire au bureau...

PAR Mme MARYSE FILION:

4490

Mais il faut la recevoir avant.

PAR LE PRÉSIDENT:

4495 On l'a pas reçue?

PAR Mme MARYSE FILION:

4500 Non, on l'a pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

Ah, nous n'avons pas reçu, OK.

4505 **PAR M. CHRISTIAN BOILY:**

On va s'organiser pour l'envoyer par courriel, électroniquement, le plus rapidement demain matin.

4510 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, peut-être, à ce moment-là, on le mettrait accessible, oui. Très bien.

PAR Mme JOSÉE SAMUEL:

4515 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

4520 Très bien.

Nous allons arrêter pour ce soir, je vous remercie pour votre présence. Demain nous poursuivrons à treize heures (13 h) et à dix-neuf heures (19 h).

4525 Et il est possible, s'il vous plaît, il est possible que demain soir, nous finissions tard. Alors si jamais on estime qu'il nous reste deux (2) heures et on termine, on pourrait finir vers une heure (1 h) du matin; on peut finir plus tôt bien sûr, là. Et si nous estimons que demain soir ça serait difficile de finir, nous finirons un peu plus tôt mais nous continuerons mercredi matin.

4530 Alors je vous rappelle que demain matin, nous quittons ici à huit heures trente (8 h 30) pour les personnes intéressées à faire la visite terrain avec nous.

Bonne nuit, tout le monde.

4535

SÉANCE AJOURNÉE AU 7 FÉVRIER 2006 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4540

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4545

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.